

15 ans de vie universitaire



Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire

Affilié à

UQÀM

Université
de Montréal

**Rapport
annuel
2011-2012**

Tous
en
choeur
pour
une
même
mission



Adopté par le conseil d'administration le 18 juin 2012

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-89218-252-1

© Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2012
Tous droits réservés, à l'exception de toute reproduction pour des fins non commerciales et sous une forme matérielle quelconque, à la condition d'en mentionner la source.

Pour plus d'information concernant nos publications, communiquez avec le bureau des communications et relations avec la communauté du CJM-IU :
514 593-3013
courrier@cjm-iu.qc.ca

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Conception et production :
Bureau des communications et des relations avec la communauté
Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire

TABLE DES MATIÈRES
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2011-2012
DU CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL – INSTITUT UNIVERSITAIRE

Message du président du conseil d'administration.....	5
Message du directeur général	6
Message de la Directrice de la protection de la jeunesse.....	7
Déclaration de fiabilité	8
Rapport de la direction.....	9
Présentation de l'établissement	10
La mission.....	10
La vision.....	10
Les valeurs.....	11
Un établissement « réseauté »	11
Un développement clinique à la fine pointe des connaissances disponibles et en amélioration continue.....	11
Le CJM-IU en bref... ..	12
L'organigramme de l'établissement.....	13
Le conseil d'administration	14
Les caractéristiques de la population et principaux services offerts	16
Le portrait des familles montréalaises	16
La population jeunesse à Montréal.....	16
Les indices sociaux et économiques.....	16
La population pondérée	16
La pondération au plan québécois	16
Les besoins des jeunes montréalais	16
Activités de l'établissement.....	17
Les services offerts	17
Résultats obtenus pour les cibles des ententes de gestion.....	17
Les suites données au dernier rapport de l'agrément	18
Les orientations stratégiques	19
1. Enrichir notre processus d'amélioration continue de la qualité des services.....	20
1.1 Adoption d'une politique alimentaire	20
1.2 Un soutien informatique essentiel.....	20
1.3 Des espaces de vie améliorés.....	21
1.4 Arts et culture : un programme intégré et animé	21
1.5 Ouverture d'une nouvelle clinique dentaire	22
1.6 Satisfaction de la clientèle.....	22
1.7 L'adoption de différents programmes cliniques	22
2. Assurer un projet de vie stable à chaque enfant et à chaque jeune.....	23
2.1 Programme Qualifications des jeunes.....	23
2.2 La ressource intermédiaire LADOS, pour répondre à des besoins particuliers de jeunes en fin de séjour	23
3. Poursuivre l'ajustement de nos services auprès des familles ethnoculturelles.....	24
3.1 Recrutement ethnoculturel.....	24
3.2 Signature de trois ententes avec des organismes communautaires	24

4. Renforcer le partenariat au plan régional	25
4.1 Signature d'une entente avec un établissement du réseau de la santé mentale.....	25
4.2 Un programme-cadre montréalais en négligence.....	25
4.3 Grenier de Lorraine	25
4.4 Ali et les Princes de la rue	26
5. Poursuivre le développement des activités universitaires et les mettre à profit	27
5.1 Un établissement où la recherche s'active.....	27
5.2 Le pouvoir d'attraction du CJM-IU	27
5.3 La coordination de la recherche devient le Centre de recherche	27
5.4 La maltraitance : de nouvelles avenues	27
5.5 Raconter, mettre en scène et faire rayonner notre savoir.....	28
5.6 La bibliothèque : l'importance des connaissances	28
5.7 Implantation et évaluation du programme Détresse et progresse©	28
5.8 2 ^e séminaire sur les troubles de comportement.....	28
5.9 La Chaire d'étude CJM-IU/UQAM sur l'application des connaissances.....	29
5.10 Création d'une Chaire de partenariat sur la prévention de la maltraitance.....	29
5.11 Le réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ) poursuit ses activités	29
6. Assurer le recrutement, la fidélisation et la mobilisation du personnel	31
6.1 Entreprise en santé	31
6.2 Prix et distinctions.....	31
7. Soutenir l'appropriation continue des connaissances	32
7.1 Un soutien à l'intervention auprès des jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale	32
7.2 L'appropriation du modèle psychoéducatif et des approches cliniques	32
7.3 Savoir cibler et conserver les savoirs critiques.....	32
8. Contribuer au développement social de Montréal	33
8.1 Un service du bénévolat revampé.....	33
8.2 Projet de loi C-10 : Des jeunes contrevenants témoignent et des experts du CJM-IU se positionnent	33
8.3 Une présence dans les médias toujours d'actualité.....	33
Conseils ou comités de l'établissement créés en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux	35
Comité de gestion des risques/prestation sécuritaire	37
Conseil multidisciplinaire	38
Conseil consultatif du personnel administratif et de soutien	39
Conseil des infirmières et infirmiers	40
Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.....	41
Comité des usagers	43
Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services	44
Les ressources humaines de l'établissement	45
États financiers et analyse des résultats des opérations	46
Les données statistiques annuelles.....	49
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	54
Devoirs et obligations de l'administrateur.....	54
Déclaration de conflit d'intérêts	55
Après la fin de son mandat	55
Mécanismes d'application du code.....	56

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je conclus personnellement ma 11^e année à titre de président du conseil d'administration du CJM-IU. Onze années qui m'ont permis d'être aux premières loges pour voir grandir et évoluer cette organisation, à laquelle je suis devenu profondément attaché. J'ai choisi, cette année, de réitérer mon engagement pour un nouveau mandat alors que le 20 février dernier se réunissait, pour la première fois, le nouveau conseil d'administration du CJM-IU. Celui-ci a été formé à la suite du processus d'élection, de désignation et de cooptation qui s'est conclu en janvier dans le cadre du projet de loi 127, visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux.

Les quinze années de vie universitaire célébrées cette année par l'établissement sont, à mon sens, une très grande fierté. Il est important de constater que les retombées cliniques et scientifiques des investissements des dernières années bénéficient et continueront de bénéficier encore davantage aux jeunes et aux familles desservis par le CJM-IU, mais également à ses partenaires, à savoir les autres centres jeunesse et les CSSS notamment qui œuvrent eux aussi auprès des jeunes en difficulté, en plus de faire évoluer toute une société.

Les membres du conseil d'administration sont fiers d'unir leurs forces à celles de la direction et des équipes du CJM-IU dans les décisions qui permettent cette progression et de veiller à ce que les conditions soient réunies pour assurer un développement optimal des services offerts aux jeunes et aux familles.

Année après année, le rapport annuel que vous avez entre les mains est une occasion de plus de porter un regard admirateur sur le travail impressionnant réalisé par les équipes en place qui méritent toute notre confiance. Chapeau à celles-ci.

De plus, à titre de membres du Conseil d'administration, nous ne pouvons que continuer à être interpellés et engagés quant aux enjeux sociaux qui touchent les jeunes et les familles en difficulté de la région montréalaise principalement.



Pierre Girard
Président

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Tous en chœur pour une même mission... après 15 ans de vie universitaire

Les quatre valeurs qui nous guident quotidiennement, celles d'engagement, de collaboration, de respect et de rigueur, ont certes été mises à profit par chacune et chacun d'entre nous cette année lorsque l'on constate la richesse des réalisations qui sont traduites dans les pages qui suivent.

Les huit orientations stratégiques que nous nous sommes données en 2011 ont été notre guide et c'est à travers celles-ci que nous avons choisi de mettre en lumière, cette année, de façon très concrète nos principales réalisations.

Le thème retenu pour ce rapport annuel n'est pas un hasard alors que nous nous apprêtons à boucler une année de célébration de nos 15 ans de vie universitaire. Cette année anniversaire nous a convié notamment à prendre le pouls quant à notre lecture de ce que signifie pour chacun de nous, faire partie d'un établissement universitaire. Quinze ans c'est long et c'est très court à la fois, surtout lorsque l'on se construit une entité et une identité. Quinze ans, c'est l'adolescence... Un moment crucial.

Nous savons maintenant qu'œuvrer au sein d'un établissement désigné universitaire comporte des exigences, et cela va de soi, la structure de l'organisation, les conditions de pratiques et l'organisation même du travail doivent permettre d'y répondre. Pour que notre jeune histoire d'institut universitaire se transpose en une longue tradition d'organisation résolument apprenante et innovante, cette appropriation collective de notre vie universitaire doit se poursuivre et, dans cette mesure, le personnel, nos jeunes et nos familles y verront également la très grande différence.

Entre nos valeurs, notre planification stratégique et les réalisations qui en découlent, il n'y a qu'un pas à franchir pour constater à quel point nous sommes en passe de devenir un établissement uni autour d'une mission commune. La vie universitaire, c'est une culture qui s'incarne au quotidien et, tous autant que vous êtes, dans vos petites et grandes innovations dans vos secteurs respectifs, vous en êtes les vecteurs qui contribuent tous les jours à assumer notre mission auprès des jeunes et des familles.

Nous devons célébrer collectivement et fièrement ce quinzième anniversaire en honorant tous ces bâtisseurs d'hier et d'aujourd'hui dont vous êtes.

Bien sûr, les défis continueront d'être au rendez-vous et le climat sain qui anime notre milieu sera notre meilleur allié pour poursuivre notre évolution, en chœur, pour cette mission.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'M' followed by a star-like flourish.

Jean-Marc Potvin
Directeur général

MESSAGE DE LA DIRECTRICE DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Cette année, trois sujets ont retenu de façon particulière notre attention : le procès Shafia, le projet de Loi C-10 en regard des jeunes contrevenants et le phénomène des fugues. De ceux-là, c'est très certainement le drame invraisemblable de la famille Shafia qui est venu bousculer nos paradigmes en matière de protection de la jeunesse dont je me sens le devoir de vous entretenir de façon particulière. Cette tragédie a fait couler beaucoup d'encre et a soulevé de nombreuses questions, et pour cause.

Outre la mort tragique de quatre membres d'une même famille et la détresse immense des enfants survivants, ces événements nous ont confrontés durement à la réalité et à la complexité ethnoculturelle, lorsqu'aux problématiques de maltraitance s'ajoutent des référents et des croyances culturelles et religieuses que nous ne maîtrisons pas. Ce drame a touché droit au cœur notre capacité, comme société, à protéger les enfants des divers abus que peuvent entraîner, dans ce contexte, certaines conduites parentales. Comme Directrice de la protection de la jeunesse, je me sens vivement interpellée par ces situations, et ce, même s'il convient de se rappeler que la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) concerne tous les enfants du Québec et ne tolère aucun compromis dans son application.

Collectivement, nous avons laissé en plan plusieurs grandes questions soulevées par cette situation. Par exemple, comment considérons-nous l'imposition par les parents du voile aux jeunes filles? Quelle est notre position quant aux restrictions imposées à ces mêmes jeunes filles quant au choix de leur fréquentation, sous prétexte qu'elles sont promises à un homme dans leur pays d'origine? Et quand ces mariages vont à l'encontre de la volonté de l'adolescente? Quand il est question de l'amener contre son gré dans l'autre pays afin de sceller les fiançailles? Alors, quelle devrait être notre conduite comme société?

Sur toutes ces questions, nos lois sont muettes. Nulle part il est affirmé que des parents ne peuvent imposer leur autorité de la sorte. Alors, comment concevoir notre intervention en protection de la jeunesse? Dans ces situations, devons-nous considérer la sécurité et le développement de ces jeunes filles d'emblée compromis et agir d'autorité auprès de ces familles? Les personnes qui travaillent au soutien et à l'intégration sociale de ces jeunes et de ces parents nous invitent sans cesse à la prudence. Le sujet est délicat et mérite une approche sensible et nuancée. Le risque d'ostraciser certaines communautés est immense. C'est vrai et il ne faut jamais le perdre de vue. Cependant, le risque de laisser des enfants au cœur d'une réalité souffrante existe aussi. Quand on regarde de près ces situations, quand on intervient auprès de ces jeunes filles et qu'on prend la juste mesure des dilemmes terribles auxquelles elles sont confrontées, il devient excessivement difficile de cerner quel est leur meilleur intérêt. Dénoncer et revendiquer le libre choix, c'est souvent pour elles prendre le risque d'être mises à l'écart de leur famille, d'être isolées de la communauté et parfois, malheureusement de subir encore davantage de violences. C'est pour cela que plusieurs d'entre elles choisissent de se taire, limitant ainsi notre capacité à les aider et de les protéger.

Dans une ville comme Montréal, cosmopolite et ouverte à l'immigration, l'intervention en protection de la jeunesse pose et continuera de poser d'importants défis. La diversité culturelle grandissante, les spécificités des trajectoires migratoires, l'histoire de chaque personne et chaque famille, avec ce qu'elle comporte de traumatismes et de séquelles, sont au nombre des facteurs à prendre en considération dans la compréhension de la situation et l'élaboration d'une démarche d'intervention juste et adaptée. Il n'y a pas une situation pareille et il n'y a pas non plus, évidemment, de réponse toute faite... Cependant, il y a ces grandes questions, des questions fondamentales auxquelles nous devons comme société apporter des réponses plus claires et plus complètes. Cela m'apparaît essentiel pour parvenir collectivement à mieux protéger les enfants du Québec, tous les enfants.



Michelle Dionne,
Directrice de la protection de la jeunesse et directrice provinciale

DÉCLARATION DE FIABILITÉ

À titre de directeur général, j'ai la responsabilité d'assurer la fiabilité des données contenues dans ce rapport annuel d'activités ainsi que des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport d'activités de l'exercice 2011-2012 du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les responsabilités, les activités et les orientations stratégiques de l'établissement;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans ce rapport annuel d'activités ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2012.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.M. Potvin', written in a cursive style.

Jean-Marc Potvin

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire ont été complétés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation fidèle, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que les particularités prévues au Manuel de gestion financière édicté en vertu de l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes qu'elle considère nécessaire. Celui-ci fournit l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées adéquatement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche dûment mandatée pour se faire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. La firme Samson Bélair/Deloitte & Touche peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le directeur général,



Jean-Marc Potvin

Le directeur des services administratifs,



Henri Derome

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

La mission

Au Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, nous assurons la protection et le bien-être des enfants et des jeunes qui sont victimes de négligence, de maltraitance physique, psychologique ou sexuelle ou qui présentent des troubles graves de comportement. Nous visons aussi à responsabiliser les jeunes qui commettent des délits, dans une perspective de protection durable de la société. Notre aide s'adresse aux familles francophones et allophones de l'île de Montréal¹. À titre d'institut universitaire, nous contribuons au développement et au partage des connaissances, de même qu'à l'amélioration et à l'enrichissement des pratiques cliniques concernant les problématiques vécues par ces enfants, ces jeunes et leur famille.

Dans l'intérêt des enfants et des jeunes, comme établissement du réseau de la santé et des services sociaux, nous intervenons le plus souvent en contexte d'autorité auprès de familles et de jeunes dont la situation a été portée à notre attention par des proches, ou encore par des intervenants de différents milieux, notamment de la santé et des services sociaux, des écoles, de la police et de la justice. Notre défi consiste à favoriser la participation des jeunes, des parents et de leur entourage afin de trouver des solutions pour assurer le mieux-être de ces enfants et de ces jeunes. Pour assurer pleinement cette mission, nous agissons en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, en offrant des services spécialisés visant :

- La protection, le développement harmonieux et l'intégration sociale des enfants et des jeunes;
- La réadaptation et la réinsertion des enfants et des jeunes ayant développé des troubles de comportement ou ayant commis des délits;
- Le soutien et l'accompagnement des parents, notamment des jeunes parents, et le développement des capacités parentales;
- L'adoption, la recherche d'antécédents et les retrouvailles, la médiation familiale et l'expertise psychosociale.

La vision

Nous entendons jouer un rôle de premier plan pour contrer la grande détresse que vivent les enfants, les jeunes et les familles les plus vulnérables de Montréal afin qu'ils puissent aspirer à un mieux-être et à un avenir prometteur. Nous voulons également exercer une direction forte pour contrer la délinquance des jeunes afin qu'ils deviennent des citoyens à part entière.

Pour actualiser cette vision, nous nous engageons à :

- Mobiliser les parents et leur entourage afin d'offrir à chaque enfant et chaque jeune un projet de vie stable qui assure sa protection et son développement;
- S'allier aux partenaires et à la communauté afin de soutenir ensemble les jeunes et les familles en grande difficulté et afin de tisser autour d'eux un véritable réseau de soutien;
- Agir avec rigueur et engagement afin d'offrir des services spécialisés de qualité adaptés à la réalité montréalaise, dans le respect des diversités ethnoculturelles;
- Être un chef de file en matière d'intervention et de recherche pour enrayer la maltraitance subie par les enfants et les jeunes, de même que les comportements violents et la délinquance des jeunes, en développant, en partenariat avec les milieux cliniques et universitaires, les connaissances et les meilleures pratiques professionnelles dans le domaine social.

¹ Les services aux familles allophones sont offerts par les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw.

Les valeurs

Ces valeurs s'adressent à tous les employés, les stagiaires et les bénévoles de notre établissement et aux personnes des ressources contractuelles dans leurs rapports entre eux ainsi qu'avec les familles et avec les partenaires.

Le respect : Le respect amène chacun de nous à accorder de la considération à toutes les personnes avec lesquelles nous entrons en relation. Il sous-tend la courtoisie, la diligence, la confiance et la discrétion.

L'engagement : L'engagement réfère à l'adhésion et à la contribution de chacun à l'égard de la réalisation de la mission, de la vision, des valeurs et des objectifs de l'établissement.

La collaboration : La collaboration se fonde sur la reconnaissance et le respect des compétences de chacune des personnes avec lesquelles nous entrons en relation.

La rigueur : La rigueur fait appel à la discipline et à l'intégrité des personnes, dans un souci de justesse, d'exactitude et de précision. Elle implique notamment les notions d'équité, d'imputabilité, de confidentialité et de respect des lois, règlements, politiques et normes qui régissent notre travail.

Un établissement « réseauté »

Afin de mener à bien sa mission, le CJM-IU peut compter sur ses 3000 employés, mais également sur tout un réseau de partenaires. À cet égard, le CJM-IU fait partie intégrante des projets cliniques des CSSS, que ce soit par sa participation à la table régionale Jeunes en difficulté, le programme-services « Jeunes en difficulté », sa participation active au guide de collaboration CSSS–CJ, l'entente de collaboration pour le programme CAFE ou les comités de concertation locale CSSS–CJ sur les 12 territoires de CSSS de Montréal.

De plus, au fil du temps, le CJM-IU a participé à des comités ou conclut de nombreuses ententes de partenariat à propos de diverses problématiques, tant avec des organisations du réseau de la santé et des services sociaux (Institut Philippe-Pinel, Centre Dollard-Cormier, Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, CHUM, Centre d'expertise Marie-Vincent, CSSS de la Montagne, CRDITED de Montréal, Centre de réadaptation Marie-Enfant, institut Raymond Dewar), qu'avec des partenaires externes (SPVM, organismes en employabilité, commissions scolaires, Dans la rue, Engagement jeunesse Montréal). Afin de compléter notre offre de service en hébergement, le CJM-IU a aussi conclu une entente avec le CJ de Laval. Soulignons également que le CJM-IU est présent sur 26 tables de concertation locale.

Un développement clinique à la fine pointe des connaissances disponibles et en amélioration continue

Depuis 2002, le CJM-IU a *reconstruit* ses pratiques cliniques en s'appuyant sur les connaissances les plus à jour. En ce sens, les travaux réalisés au CJM-IU sont le fruit d'échanges de concertation entre les différentes directions de l'établissement et s'appuient sur les données probantes et sur ce qui est déjà disponible dans le réseau.

Les mandats sont définis clairement et les devis de réalisation sont partagés et validés par le comité des directions clientèle (CDC). Des comités de suivi assurent la mise en œuvre et la conformité des orientations retenues, tout en tenant informés les CDC afin de suivre l'évolution des travaux à chaque étape jugée stratégique. Les travaux sont réalisés conjointement avec la Direction des services professionnels et des affaires universitaires (DSPA), les directions clientèle et tous les partenaires pertinents selon le sujet.

La conception des programmes repose toujours sur des concepts clés, tels que l'attachement, la socialisation, l'intégration sociale, la mobilisation, la stabilité et la continuité.

Le CJM-IU en bref...

Le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire est un établissement qui :

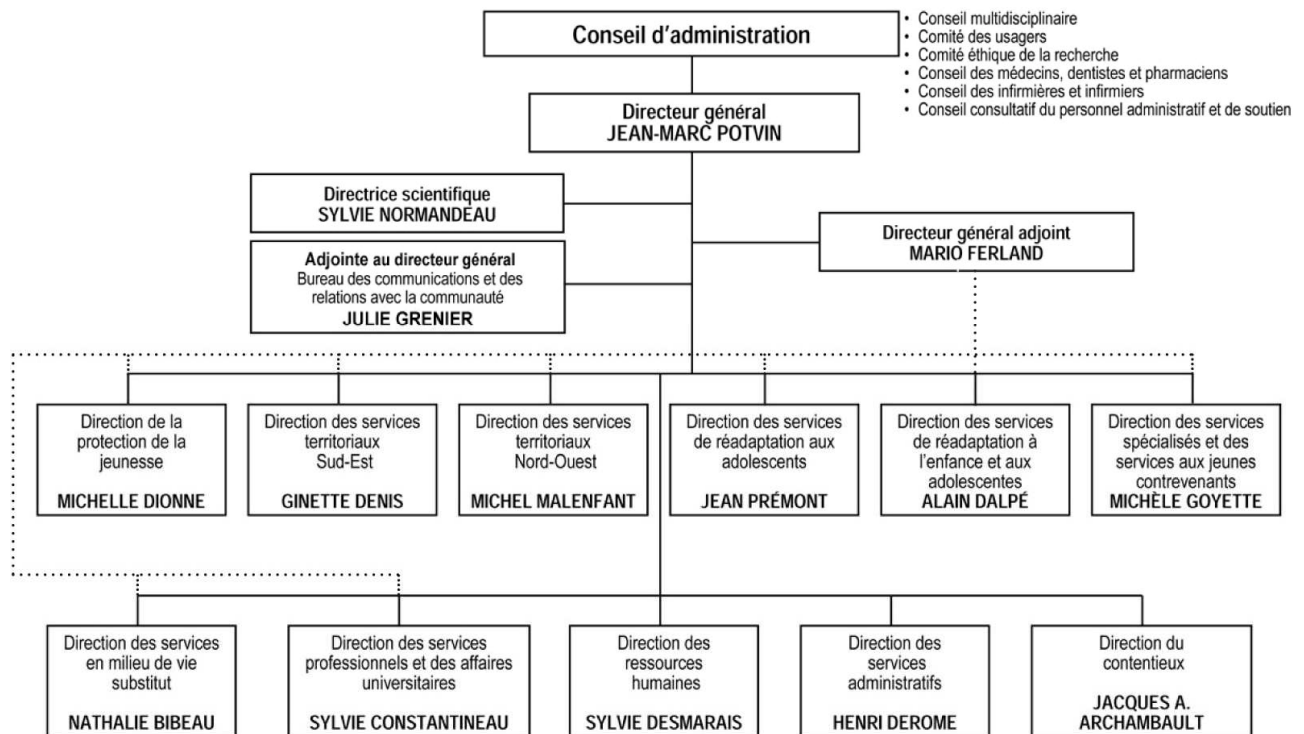
- rend annuellement des services à plus de 13 000 enfants et familles;
- est agréé par le Conseil québécois d'agrément depuis 2003, reconduit en 2007 et en 2010;
- a un statut d'institut universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes depuis 15 ans;
- emploie plus de 3 000 employés;
- gère un réseau de près de 700 familles d'accueil accueillant plus de 1 200 enfants ainsi que 33 ressources intermédiaires pour 200 enfants placés;
- offre un réseau spécialisé en réadaptation avec hébergement (sites et foyers de groupe pouvant accueillir 820 jeunes);
- offre des services dans la grande région de Montréal à partir de 45 points de services.

Déploiement des services du CJM-IU sur les territoires des centres de santé et de services sociaux de Montréal



L'organigramme de l'établissement

Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire



Le conseil d'administration

Au 31 mars 2012



À l'avant, de gauche à droite : Suzanne Gagnon (conseil multidisciplinaire), Lise Tremblay, secrétaire (population), Pierre Girard, président (Agence de la santé de Montréal), Jean Trépanier, vice-président (cooptation) et Gilles Duruflé, trésorier (Agence de la santé de Montréal).

À l'arrière : Stéphane Rousseau et Charles Mailloux (cooptation), Jacques Baril (Fondation), Mireille Métellus et Christine Gamelin (cooptation), Claude Martel (Conseil des infirmières et infirmiers), Jean-Marc Potvin (directeur général), Sophie Parent (universités) Shirley Thomas (personnel administratif et de soutien), Nathalie Dufresne (comité des usagers), Zoé Berthiaume-Dutrisac (population), Richard Dorais (comité des usagers), Angèle Gilbert (cooptation) et Anne-Marie Piché (universités).

Absente au moment de la photo : Manon Duchesne (Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens).

COLLÈGE ÉLECTORAL	MEMBRES
Collège électoral de la population	Madame Zoé Berthiaume-Dutrisac Madame Lise Tremblay
Collège électoral des fondations	Monsieur Jacques Baril
Collège électoral des universités	Madame Sophie Parent Madame Anne-Marie Piché
Collège électoral du comité des usagers	Monsieur Richard Dorais Madame Nathalie Dufresne
Collège élection du conseil des infirmières et infirmiers	Monsieur Claude Martel
Collège électoral du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Madame Manon Duchesne
Collège électoral du conseil multidisciplinaire	Madame Suzanne Gagnon
Collège électoral du personnel non clinique	Madame Shirley Thomas
Représentants de l'Agence	Monsieur Gilles Duruflé Monsieur Pierre Girard
Membres cooptés	Madame Christine Gamelin Madame Angèle Gilbert Madame Mireille Métellus Monsieur Charles Mailloux Monsieur Stéphane Rousseau Monsieur Jean Trépanier

Grands dossiers du conseil d'administration :

- Formation « Accueil et intégration des membres des nouveaux conseils d'administration des établissements publics »
- Plan d'action 2011-2012 de la planification stratégique 2011-2015
- Révision du règlement numéro 1 sur la régie interne du conseil d'administration
- Adoption d'une politique concernant la vérification d'antécédents judiciaires
- Adoption du plan d'action « Entreprise en santé »
- Révision du règlement numéro 13 portant sur la composition du comité des usagers et des comités des résidents

Les caractéristiques de la population et principaux services offerts²

Le portrait des familles montréalaises

En 2011, la population de Montréal atteint 1,9 million de personnes, ce qui représente près du quart de la population du Québec. Montréal compte 49 % de francophones, 17 % d'anglophones et 34 % d'allophones.

La population jeunesse à Montréal

La population de Montréal comprend 350 000 enfants de moins de 18 ans soit 18,3 % de la population montréalaise. Au Québec, cette proportion est de 19,3 %. Les familles ayant des enfants de 0 à 17 ans habitent principalement les parties Ouest, Nord et Est de l'Île. Il y a moins d'enfants au Sud et au Centre de Montréal.

Les indices sociaux et économiques

Selon nos chercheurs, nos cliniciens et l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, les conditions socioéconomiques précaires ont des conséquences majeures sur le développement des enfants : problèmes de santé, retard intellectuel, difficultés émotionnelles, stress, etc. Les montréalais présentent plusieurs indices sociaux et économiques qui les distinguent du reste du Québec : des taux plus élevés de familles monoparentales (33 % vs 26 %), de familles immigrantes (30 % vs 11,5 %) et de familles à faible revenu (35 % vs 29 %).

La population pondérée

Montréal est marqué par des disparités importantes au plan économique et social comparativement aux autres régions du Québec. Il faut tenir compte de ces différences pour évaluer avec plus de précisions le volume des besoins réels de notre population et la consommation des services requise.

La pondération au plan québécois

La pondération retenue dans cet exercice est la même que celle utilisée par le MSSS dans l'allocation des ressources pour le programme « jeunes en difficulté ». Cette méthode économétrique est basée sur plusieurs variables portant sur la défavorisation matérielle et sociale, la pauvreté et la présence de communautés autochtones et ethnoculturelles. Cet indice permet de nous comparer au Québec.

Ainsi, en donnant à l'ensemble du Québec la valeur de 1,00, la région de Montréal obtient une valeur de 1,127. Les régions périphériques obtiennent des valeurs qui se situent sous la valeur québécoise de 1,00. En 2010, la population montréalaise est évaluée à 350 000 jeunes de moins de 18 ans. En appliquant la valeur de 1,127, nous obtenons une population pondérée de 395 000 jeunes. En d'autres termes, nos jeunes montréalais présentent des besoins qui équivalent à 395 000 jeunes québécois moyens. Avec une croissance de 5 % d'ici 2020, la population jeunesse de Montréal est estimée à 368 000 jeunes. En appliquant la même mesure pour 2020, ces jeunes montréalais présenteront un niveau de besoins équivalent à 416 000 jeunes québécois moyens.

Les besoins des jeunes montréalais

Au 31 mars 2012, 6 086 enfants et jeunes montréalais reçoivent des services du CJM-IU. Ce nombre est en hausse comparativement à l'an dernier alors que l'établissement desservait 5 974 jeunes. Ce qui représente une hausse de 2 %, soit 112 jeunes.

On estime que d'ici 2015, les besoins diminueront légèrement. Par la suite, ils augmenteront pour atteindre en 2020 un niveau plus grand qu'actuellement. Cette évolution est due au fait que la population des jeunes de plus de 12 ans diminue de 2010 à 2015 et s'accroît entre 2015 et 2020.

² Données issues de la Planification stratégique 2011-2014.

ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

Les services offerts

Le CJM-IU intervient auprès des enfants, des jeunes et de leurs familles en vertu de trois lois : la Loi sur la protection de la jeunesse (79 % des jeunes), la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (13 % des jeunes) et la Loi sur les services de santé et les services sociaux (8 % des jeunes)³.

Les services du CJM-IU sont dispensés dans la grande région de Montréal à partir de 45 points de services. Au 31 mars 2012, 3 948 jeunes montréalais reçoivent des services dans leur famille (65 %) et 2 138 en hébergement (35 %). 1 264 de ces jeunes sont hébergés en famille d'accueil (21 %) et 874 jeunes (13 %) dans d'autres types de ressources (principalement en unités de réadaptation, en foyers de groupe et en ressources intermédiaires).

Les programmes d'intervention sont développés en regard des groupes d'âge et du milieu de vie des enfants et des jeunes. Nous disposons ainsi :

- de services à l'enfance;
- de services à l'adolescence;
- de services spécialisés pour les jeunes avec des besoins particuliers;
- de services aux jeunes contrevenants;
- d'un service d'adoption;
- de services de recherche d'antécédents biologiques et de retrouvailles;
- de services de médiation et d'expertises.

Résultats obtenus pour les cibles des ententes de gestion

Le CJM-IU a porté une attention particulière aux cibles fixées dans le cadre des ententes de gestion. Ainsi, la cible portant sur l'accessibilité des services a été atteinte. La cible fixée quant au ratio des heures en assurance salaire par rapport aux heures travaillées demeure un défi important. Pour 2011-2012, le CJM-IU a atteint un ratio de 6,71 %, alors que la cible était de 5,66 %. Finalement, mentionnons que l'établissement a terminé en équilibre budgétaire.

³ Pour l'année 2011-2012, le dénombrement des jeunes par loi a été modifié. Contrairement aux années précédentes, les jeunes recevant des services complémentaires à la LPJ sont identifiés sous LPJ et comptés une seule fois.

Les suites données au dernier rapport de l'agrément

Le 15 décembre 2010, le Conseil québécois d'agrément (CQA) octroyait au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire une nouvelle certification pour une durée de trois ans.

Afin d'assurer le suivi du plan d'amélioration et des recommandations émises par le CQA, un mécanisme de suivi a été mis sur pied. Ce mécanisme est constitué de deux comités composés de personnes ayant participé activement à la démarche d'agrément

Le premier est composé des membres du comité d'agrément (Comité 1) et le deuxième, de représentants des différentes directions ayant été impliquées dans les équipes d'évaluation (Comité 2). Les comités seront rencontrés en alternance une fois par année. Les premières rencontres ont eu lieu le 8 novembre et 7 décembre 2011. En plus de garder vivant le processus d'agrément, ces rencontres ont permis à l'établissement de faire le point sur l'avancement des travaux en lien avec le plan d'amélioration et des recommandations du CQA. Un rapport particulier été soumis au CQA, en janvier 2012.

Les orientations stratégiques

La période 2011-2012 couverte par le rapport annuel de gestion marque la première année d'actualisation de la nouvelle planification stratégique triennale (2011-2014) du CJM-IU. Ainsi, les prochaines pages vous permettront d'apprécier les réalisations particulières des différentes directions au cours de l'exercice 2011-2012, principalement en regard des priorités suivantes :

1. Enrichir notre processus d'amélioration continue de la qualité des services
2. Assurer un projet de vie stable à chaque enfant et à chaque jeune
3. Poursuivre l'ajustement de nos services auprès des familles ethnoculturelles
4. Renforcer le partenariat au plan régional
5. Poursuivre le développement des activités universitaires et les mettre à profit
6. Assurer le recrutement, la fidélisation et la mobilisation du personnel
7. Soutenir l'appropriation continue des connaissances
8. Contribuer au développement social de Montréal

Si les faits saillants présentés qui suivent se rapportent à des réalisations directement en lien avec nos orientations stratégiques, il convient de souligner le travail quotidien accompli par l'ensemble du personnel et qui vient en aide à des milliers de jeunes et de familles. Sans ce personnel dévoué, nous ne pourrions parvenir à offrir des services de qualité tout en visant en offrir de meilleurs demain.

1. Enrichir notre processus d'amélioration continue de la qualité des services

1.1 Adoption d'une politique alimentaire

Au Québec, l'état nutritionnel des jeunes et leurs comportements alimentaires préoccupent les professionnels de la santé. L'excès de poids et autres problèmes de santé reliés à l'alimentation sont en croissance chez les enfants et les adolescents québécois. À cet effet, le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a rédigé un cadre de référence à l'intention de tous les établissements sous sa juridiction pour l'élaboration de politiques alimentaires adaptées aux milieux.

La politique alimentaire du CJM-IU, élaborée en partenariat avec les services cliniques, a été adoptée par le conseil d'administration le 12 décembre 2011. Cette politique vise le développement et l'acquisition de saines habitudes alimentaires chez les jeunes ainsi que l'ensemble du personnel.

La politique alimentaire contribuera à mettre à jour l'offre de services alimentaires. Les accommodements raisonnables, les allergies alimentaires et les problèmes nutritionnels diagnostiqués sont pris en considération dans l'application quotidienne de la politique. Durant la prochaine année, certaines mesures seront mises de l'avant dans le but d'assurer à l'ensemble de la clientèle un environnement alimentaire favorable à la santé.

1.2 Un soutien informatique essentiel

Les efforts de la coordination des services des technologies de l'information (CSTI) de la dernière année ont été concentrés à compléter le Plan directeur informatique 2006-2011 et le Plan directeur sur la sécurité des actifs informationnels 2008-2011 ainsi qu'à préparer le nouveau plan stratégique des technologies de l'information 2011-2016.

L'équipe a aussi poursuivi les investissements pour renouveler l'offre de services en fonction de l'évolution des technologies, des besoins et priorités du CJM-IU. À titre d'exemple, plusieurs nouvelles applications ou technologies ont été actualisées tels qu'un outil Web pour la gestion des stages et des formations, une plate-forme d'apprentissage en ligne Moodle, des formulaires interactifs reliés au système PIJ, l'ajout d'une salle de visioconférence au Mont St-Antoine, le renouvellement des appareils multifonctions, le déploiement de tableaux blancs interactifs, l'ajout d'un réseau sans-fil (Wi-Fi) au siège social et le soutien au télétravail.

Rappelons que l'équipe de la CSTI, qui compte 36 personnes, est regroupée en deux services : développement des technologies de l'information et Soutien aux technologies de l'information. On y retrouve un centre de services formé de professionnels et de techniciens hautement qualifiés et spécialisés supportant plusieurs systèmes d'informations et technologies diversifiées.

1.3 Des espaces de vie améliorés

Comme chaque année, les services immobiliers ont mené à bien divers projets de rénovation sur les sites et dans les bureaux du CJM-IU. Mentionnons quelques-unes de ces réalisations :

- Les jeunes du site Dominique-Savio-Mainbourg pourront se rafraîchir et s’amuser grâce à la nouvelle piscine creusée qui a remplacé les piscines hors terre devenues désuètes.
- Au site Cité-des-Prairies, on a dû procéder au remplacement de la fournaise, réaménager certains bureaux et ajouter ou remplacer des éléments liés à la sécurité des lieux.
- Au site Mont-St-Antoine, l’espace autrefois occupé par une piscine désaffectée a été restauré et un jardin de repos a été conçu tant pour la clientèle que pour les employés du site. Le plancher du gymnase a été refait et une surface de jeu mieux adaptée a été installée. La clientèle, y compris les jeunes des familles d’accueil, a maintenant accès à une clinique dentaire entièrement rénovée et dotée de l’équipement spécialisé. Enfin, le réaménagement fonctionnel des deux principales salles de réunion a été complété.
- Au site Rose-Virginie-Pelletier, une salle d’apaisement et une salle de stimulation multisensorielle de type *Snoezelen* ont été aménagées. De plus, la cuisine centrale est maintenant dotée d’une chambre de congélation. Dans les aires extérieures, des travaux de drainage ont été réalisés pour ainsi permettre d’assécher rapidement les zones de jeux des jeunes.

Plusieurs travaux ont également été effectués dans nos foyers de groupe. Par exemple : sablage de planchers, installation d’armoires, rénovation de salles de bains, aménagement d’espaces de jeux extérieurs et réfection de galeries et d’escaliers.

1.4 Arts et culture : un programme intégré et animé

Depuis plusieurs années, des activités culturelles, manuelles et d’expression ont été organisées et expérimentées auprès des jeunes du CJM-IU grâce à l’initiative et à la détermination de plusieurs intervenants « artistes » présents.

Compte tenu de l’impact positif de ces activités, très diversifiées et préservant toujours une finalité clinique, observé, nous avons souhaité en optimiser la portée. Des réflexions approfondies dans le but de développer une offre de service s’inscrivant à l’intérieur d’un modèle organisationnel formel ont donné lieu à un groupe de développement, constitué de gestionnaires et d’intervenants, mais également, du Bureau des communications et d’un art-thérapeute, professeur de psychologie à l’UQÀM, à l’automne 2010. Ce groupe a permis de développer une vision commune des besoins de la clientèle et des activités souhaitées pour y répondre et de créer des ponts entre les différentes directions pour intégrer officiellement cette dimension à l’intérieur des programmes qui sont offerts au CJM-IU. Les différentes composantes d’une offre de service intégrée dans le domaine des arts et de la culture et les conditions à mettre en place pour assurer la pérennité de la démarche ont permis à l’offre de service intégrée en arts et culture pour les jeunes hébergés au CJM-IU de voir le jour en 2011.

Parallèlement, un spectacle-bénéfice est organisé annuellement conjointement par le CJM-IU et sa Fondation. Celui-ci vise à amasser des fonds au profit des activités artistiques offertes aux jeunes hébergés au CJM-IU. L’événement se veut la consécration des activités arts et culture pour certains jeunes en leur permettant de vivre un succès sur scène en plus de sensibiliser le public à l’importance d’épauler et d’encourager ces dizaines de milliers de jeunes suivis par les centres jeunesse du Québec afin qu’ils prennent la place qui leur revient, sur scène comme dans la société.

1.5 Ouverture d'une nouvelle clinique dentaire destinée aux jeunes des ressources intermédiaires et des ressources de type familial

En septembre 2011, le CJM-IU inaugurait sa nouvelle clinique dentaire destinée aux jeunes des ressources intermédiaires et des ressources de type familial. Le CJM-IU offrait depuis plusieurs années des services dentaires aux jeunes hébergés en foyers et sur les sites. L'expérience acquise par les dentistes auprès des jeunes leur a permis de développer une pratique mieux adaptée aux besoins de cette clientèle et de leur offrir le maximum de traitements possibles pendant la durée de leur placement. Ce sont ces services et cette expérience que nous souhaitons offrir aux jeunes des RTF et des RI. De plus, la grande disponibilité des dentistes permet un suivi personnalisé auprès des familles.

La réalisation de ce projet s'est fait en collaboration avec les intervenants de la Direction des services en milieu de vie substitut (DSMVS) et de la Direction des services de réadaptation aux adolescents (DSRA), la responsable du service de santé. La clinique dentaire est ouverte depuis bientôt un an et fonctionne très bien. Nous sommes heureux d'accueillir cette nouvelle clientèle et nous espérons bien répondre à leurs attentes.

1.6 Satisfaction de la clientèle

Le processus d'évaluation continue de la satisfaction de la clientèle suit son cours. À l'aide de sondages téléphoniques menés deux fois par année, par une firme spécialisée, ce sont près de 800 parents et jeunes qui sont joints afin d'émettre leur opinion sur la qualité des services reçus au CJM-IU.

La dernière année s'est principalement caractérisée par le déploiement d'un plan de communication visant à informer l'ensemble du personnel et les différentes instances de l'organisation. Les résultats sont maintenant disponibles sur notre intranet pour l'ensemble du personnel. De plus, ceux-ci ont été illustrés par le biais de capsules diffusées sur la page d'accueil de l'intranet et sur les babillards électroniques des différents points de service.

La dernière étude déposée en juillet 2011 indique une satisfaction globale de 75,6 % pour les parents et de 74,3 % pour les jeunes. La majorité des usagers considèrent que l'intervention a amélioré la situation du jeune. Plus de 4 jeunes sur 10 considèrent que ces progrès sont importants. L'analyse approfondie des résultats nous amène à cibler et faire connaître plusieurs pistes d'amélioration. Ceci, afin de nous permettre d'agir ensemble pour l'amélioration continue des services.

1.7 L'adoption de différents programmes cliniques

Au cours de la dernière année, un cadre de référence et plusieurs programmes ont été adoptés au CJM-IU afin de faciliter et assurer la qualification de l'intervention. On retrouve :

- Cadre de référence sur l'intervention clinique destinée aux jeunes 12 à 18 ans et à leurs parents : volets LSSSS et LPJ
- Guide de soutien à la pratique : Suivi des jeunes adultes inscrits au programme scolaire 18 à 20 ans
- Guide de soutien à la pratique : Programme de réadaptation dans les services spécialisés
- Guide de soutien à la pratique : Service d'évaluation et de stabilisation en santé mentale et en troubles graves du comportement 12 à 18 ans - L'Arrimage
- Offre de service intégrée en Arts et culture
- Guide de soutien à la pratique : Programme transversal auprès des adolescents ayant commis des infractions à caractère sexuel

En plus d'être distribués à l'interne, tous ces documents sont accessibles à la bibliothèque numérique du CJM-IU pour l'ensemble du personnel ainsi que les intervenants des autres centres jeunesse et des CSSS.

2. Assurer un projet de vie stable à chaque enfant et à chaque jeune

La stabilité des enfants est une préoccupation constante et majeure qui, au quotidien, mobilise l'ensemble des intervenants. Un regard attentif est porté sur la situation de tous les enfants et en particulier celle des enfants qui doivent être retirés de leur milieu familial. Explorer la possibilité de les confier à une personne significative de leur environnement, éviter les déplacements, et ce faisant la discontinuité relationnelle, et soutenir intensément les parents afin de les aider et rendre ainsi possible le retour rapide des enfants auprès d'eux sont des préoccupations qui nous animent constamment.

Tous les intervenants, tant sociaux que judiciaires, reconnaissent l'importance de la stabilité et de la continuité dans la vie des enfants. Tous ont à cœur de faire le maximum pour assurer à chaque enfant, les petits comme les grands, un projet de vie.

2.1 Programme Qualifications des jeunes

Le programme Qualifications des jeunes (PQJ) en est à sa cinquième année d'opération à Montréal, dont la deuxième année en processus autonome. Nous avons fait l'ajout d'un éducateur au programme, portant à huit le nombre d'éducateurs et à quatre-vingts les jeunes qui y sont suivis. Depuis les tout premiers débuts, une cinquantaine de jeunes ont terminé le programme à 19 ans. Rappelons que le PQJ prévoit un suivi des jeunes sur une période de trois ans, de 16 ans à dix-neuf ans et vise trois volets dont celui de l'autonomie, de la qualification et du réseautage.

L'équipe du PQJ a participé à la rencontre provinciale biennale qui se veut un lieu de partage d'expériences et de ressourcement. Elle y a présenté un kiosque sur les particularités de l'application du programme dont notamment la réalité ethnoculturelle dans un grand centre urbain.

Une activité de partenariat novatrice au Québec s'est organisée entre les équipes PQJ des CJ de Montréal, Batshaw et de Laval et le réseau des Auberges du cœur pour amorcer des liens de coopération réciproque.

2.2 La ressource intermédiaire LADOS, pour répondre à des besoins particuliers de jeunes en fin de séjour

Pour certains jeunes hébergés en centre de réadaptation, un retour dans le milieu naturel n'est pas cliniquement envisageable et il est aussi impossible de recourir à un projet de vie auprès de personnes qui sont significatives pour eux ou à un projet de vie en milieu substitut de type familial.

Le CJM-IU veut offrir à ces jeunes une alternative à un hébergement à long terme en centre de réadaptation. C'est pourquoi certaines ressources intermédiaires de type résidence de groupe ont vu leur mandat être modifié pour offrir des services à certains de ces jeunes dans un milieu de vie le plus près possible de la communauté et le plus normalisant possible, et ce, jusqu'à leur accession à la vie autonome. D'où le concept de ressource intermédiaire alternative.

Cette année, la ressource LADOS a vu le jour pour permettre à des jeunes de 16 ans et plus placés depuis longtemps de vivre dans un milieu plus ouvert afin de les accompagner dans la réalité du passage à la vie autonome. L'équipe de la ressource LADOS relève avec eux ce grand défi!

3. Poursuivre l'ajustement de nos services auprès des familles ethnoculturelles

3.1 Recrutement ethnoculturel

La poursuite de l'ajustement de nos services auprès des familles ethnoculturelles étant une priorité stratégique, la direction des ressources humaines a intensifié ses efforts en recrutant davantage du personnel issu des communautés ethnoculturelles. Différentes activités ont été mises en place pour développer des partenariats avec d'autres organismes interculturels afin d'accroître notre visibilité. D'ailleurs, des présentations corporatives ont eu lieu avec l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCÉSSS) et la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI). Une collaboration a aussi été développée avec la Chambre de Commerce du Montréal métropolitain dans le cadre du projet *Interconnexion*. De plus, la présence du CJM-IU dans différents salons de l'emploi a évidemment porté fruit.

Par toutes ces actions, au cours de la dernière année, il y a eu embauche de 414 nouveaux employés dont 122 font partie de groupes ethnoculturels (29,5 %). Ce qui représente une augmentation globale de 1,77 % par rapport à l'année 2010-2011.

3.2 Signature de trois ententes avec des organismes communautaires

Au cours de la dernière année, le CJM-IU a signé trois ententes avec des organismes communautaires. Deux ententes, avec la Maison d'Haïti et l'Institut Pacifique, favorisent la référence des parents issus de l'immigration pour le développement de leurs compétences parentales, et ce, dans les situations de méthodes éducatives déraisonnables à l'égard des enfants âgées de 5 à 12 ans. Ces ententes viennent enrichir l'offre de service du programme en abus physique par l'accès à des activités cliniques adaptées aux parents et aux enfants.

4. Renforcer le partenariat au plan régional

En plus de ses collaborations nouvellement officialisées avec la Maison d'Haïti et l'Institut Pacifique, le CJM-IU a également travaillé de concert avec ses partenaires du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les centres de pédiatrie sociale. Le CJM-IU a ainsi contribué à renforcer ses partenariats au plan régional.

4.1 Signature d'une entente avec un établissement du réseau de la santé mentale

Le CJM-IU a signé une entente de services professionnels avec l'Institut Philippe-Pinel de Montréal, laquelle vient formaliser une collaboration de longue date. Les missions complémentaires des deux établissements favorisent ce partenariat dans une optique d'offrir de meilleurs services aux jeunes qui présentent des problèmes de santé mentale, d'impulsivité et de violence.

L'entente s'adresse aux garçons et filles âgés de 12 à 20 ans, recevant des services du CJM-IU et pouvant bénéficier d'une évaluation et d'un traitement des troubles mentaux associés à de l'agressivité et à de l'impulsivité. L'entente vise une complémentarité et une concertation entre les professionnels impliqués auprès du jeune. Cette dernière assurera un soutien aux équipes éducatives des ressources de réadaptation avec hébergement en offrant des évaluations de la dangerosité des jeunes référés et des expertises psychiatriques spécifiques dans des contextes légaux. Cette entente réitère l'importance de concerter nos interventions pour le mieux-être des jeunes en difficulté.

4.2 Un programme-cadre montréalais en négligence

Des travaux importants pour élaborer un programme-cadre montréalais en négligence se sont amorcés au printemps 2011. Le mandat, donné par la table régionale des directeurs du programme-services jeunes en difficulté interpelle le CJM-IU à titre d'institut universitaire pour soutenir le développement du programme-cadre, en collaboration avec les 12 CSSS de Montréal et les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw.

Deux documents, soit « La compréhension de la problématique de la négligence » et « Modèles, applications et programmes en négligence » ont été adoptés à la suite de tables rondes d'experts tenues le 14 janvier et le 28 octobre 2011. Un troisième document, sur « La situation montréalaise en négligence », a été déposé le 26 mars 2012. La rédaction du programme-cadre, quant à elle, est en cours et devrait être complétée à l'automne. Par ailleurs, une troisième rencontre de consultation est prévue le 17 octobre 2012. Cette collaboration entre les CSSS et les deux centres jeunesse de Montréal vise à mieux répondre aux besoins des familles aux prises avec des difficultés importantes. Les travaux se poursuivront en incluant graduellement davantage de collaborateurs et en favorisant au maximum les alliances entre tous les partenaires de l'intervention présents auprès des familles, conscients qu'il faut tout un réseau pour aider une famille aux prises avec ces difficultés.

4.3 Grenier de Lorraine

Grâce à des dons personnels et la boutique *Empire*, le Grenier de Lorraine a remis cette année près de 15 000 articles (vêtements et autres) à plus de 950 usagers du CJM-IU. De plus, les usagers qui nous quittent avec un projet de vie autonome reçoivent un trousseau de départ comprenant, entre autres, de la literie et des articles de cuisine.

En plus de préserver son objectif clinique, le Grenier de Lorraine est maintenant un partenaire du service d'employabilité du CJM-IU et est identifié comme une ressource pouvant accueillir des stagiaires. Les jeunes inscrits y apprennent les différentes tâches reliées au fonctionnement du Grenier de Lorraine et ainsi cumulent une expérience pertinente avant de rejoindre le marché du travail. Au cours de cette année, deux stagiaires ont pu bénéficier de cette opportunité. Afin de soutenir cette nouvelle offre de service en employabilité, La Fondation du Centre jeunesse de Montréal s'y est associée pour les cinq prochaines années en investissant 100 000 \$.

4.4 Ali et les Princes de la rue

Une entente a été signée avec l'organisme Ali et les princes de la rue pour favoriser la référence des jeunes de 12 à 21 ans aux activités qui visent le développement d'habiletés sociales par la pratique des arts martiaux. Le jeune référé peut également participer aux activités d'aide aux devoirs, au programme d'alternative à la suspension scolaire, ainsi qu'à d'autres activités qui lui permettront d'améliorer son estime de soi ainsi que sa gestion de la colère et du stress. La Fondation du CJM est partenaire de cette entente par sa contribution financière aux coûts d'inscription des activités.

5. Poursuivre le développement des activités universitaires et les mettre à profit

Cette année, notre centre jeunesse souligne ses 15 ans de vie universitaire. Ce fut le moment de faire un retour en arrière pour évaluer tout le chemin parcouru depuis 1996.

5.1 Un établissement où la recherche s'active

Cette année, plus d'une dizaine de nouveaux projets de recherche ont débuté au CJM-IU. Au programme : l'alliance thérapeutique en contexte d'autorité; le lien entre la trajectoire migratoire et la trajectoire délinquante de jeunes sous la *LSJPA*; l'adaptation socio-affective d'enfants victimes de maltraitance et hébergés en CJ; les troubles de comportements sévères en lien avec la maltraitance; les gangs de rue; le programme *Déstresse et Progrès*® sur la gestion du stress chez les jeunes; les troubles de personnalité limite chez la mère et le système de protection de la jeunesse.

D'autre part, les présentations de résultats de recherche sur l'évaluation du programme cognitif-comportemental appliqué à la Direction des services de réadaptation à l'enfance et aux adolescentes (DSREA) et sur les mineurs en fugue ont été des occasions privilégiées de réfléchir à nos pratiques et les nouvelles connaissances qui ont émergés de ces travaux influenceront nos pratiques d'intervention et stimuleront la poursuite de travaux de qualification.

5.2 Le pouvoir d'attraction du CJM-IU

La dernière année a donné lieu à une première au CJM-IU, soit la mise sur pied d'un programme d'accueil d'un chercheur en résidence, permettant ainsi l'actualisation du maillage recherche-clinique.

De plus, deux stagiaires postdoctorales internationales (Belgique et France) intéressées par l'intervention psychoéducative auprès de jeunes aux prises avec des difficultés de comportement et par l'insertion professionnelle des jeunes en difficultés se sont jointes au Centre de recherche.

5.3 La coordination de la recherche devient le Centre de recherche

Dans le cadre des festivités entourant ses 15 ans de vie universitaire, le CJM-IU a adopté une nouvelle dénomination pour la Coordination des activités de recherche. En effet, on reconnaît désormais celle-ci sous l'appellation de Centre de recherche du CJM-IU. En raison de sa multidisciplinarité, le Centre de recherche du CJM-IU représente un lieu de convergence pour la recherche universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes. Plus de 60 chercheurs, qu'ils soient de notre équipe interne ou qu'ils travaillent au sein d'universités, y contribuent à améliorer les connaissances scientifiques dans le domaine de la violence chez les jeunes.

Le Centre de recherche du CJM-IU et ses partenaires, dont les équipes associées du Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants (GRAVE) et du Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance (GRISE), sont impliqués dans plus de 147 projets de recherche. Le Centre de recherche accueille aussi 87 étudiants aux cycles supérieurs en sciences humaines et sociales (psychologie, service social, criminologie, psychoéducation, etc.).

5.4 La maltraitance : de nouvelles avenues

Le Centre d'expertise sur la maltraitance a poursuivi la réalisation de ses activités et le développement de nouvelles avenues d'expertise. Ainsi, un projet visant le soutien aux parents ne pouvant ou renonçant à exercer leur pleine responsabilité parentale, a vu le jour. L'organisation d'un séminaire sur cette thématique avec une experte venue de France a permis d'approfondir cette réalité peu documentée tant au plan scientifique que clinique.

Le Centre d'expertise a aussi invité pour une conférence, le docteur Michel Lemay, reconnu internationalement pour l'ensemble de son œuvre. Il a partagé avec la communauté clinique son savoir et son expertise sur l'attachement et la paternité.

Le Centre d'expertise a poursuivi des travaux sur la qualification du lien en poursuivant des expérimentations de l'intervention relationnelle. Des travaux visant le lien d'attachement père-enfant se sont aussi poursuivis dans le cadre d'un projet appelé *Supèrenova*.

5.5 Raconter, mettre en scène et faire rayonner notre savoir

Il était une fois, seize Contes de résilience qui abordent des situations douloureuses vécues par des enfants en grande difficulté. Accompagnée d'un guide pour soutenir les intervenants, cette collection est unique pour aider les enfants âgés entre 5 et 12 ans à ressentir et à exprimer leur monde intérieur. Écrite par Gérald Lajoie, psychologue à la retraite du CJM-IU, la collection a été merveilleusement illustrée par Alexandra Le Corné, membre du personnel.

Côté cour, on retrouve *Témoigner avec confiance pour Ali, Emma et les autres...*, un document vidéo qui simule une audition à la Chambre de la jeunesse. Que ce soit la version destinée à la personne autorisée ou à l'intervenant assigné, ce guide permet de mieux comprendre le rôle de témoin et de s'y préparer.

Paru en novembre 2011, *Adolescents délinquants et leurs parents. Bandes et violences en groupe*. est un livre issu d'une collaboration France-Québec, qui s'appuie sur des recherches cliniques et traverse des approches sociales et éducatives différentes. Cet ouvrage s'inscrit dans la pratique de pointe gangs et délinquance.

5.6 La bibliothèque : l'importance des connaissances

Dans un souci de rigueur, d'intégrité et de bonnes pratiques dans l'utilisation des connaissances, le CJM-IU a élaboré une politique en matière de propriété intellectuelle et de droit d'auteur. La bibliothèque soutient les besoins d'information dans ce secteur. Elle a aussi créé cette année un service de veille informationnelle, la *Veille en Options*, qui permet d'être à la fine pointe des nouvelles connaissances dans le domaine de la jeunesse en difficulté.

5.7 Implantation et évaluation du programme *Déstresse et progresse*©

Le Centre d'études sur le stress humain (CESH) de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine et le Centre d'expertise sur la délinquance et les troubles de comportement ont collaboré pour expérimenter et évaluer le programme *Déstresse et progresse* auprès d'adolescents de 12 à 15 ans hébergés dans quatre unités du Mont St-Antoine. Déjà testé en milieu scolaire, ce programme s'est avéré efficace pour faire diminuer de 10% le taux de dépression et de 50% le niveau de cortisol (l'hormone du stress qu'on peut mesurer par prélèvement de la salive) chez les élèves les plus stressés. Dans les équipes du CJM-IU, les tests et les collectes de salive ont permis d'évaluer l'impact des cinq ateliers sur le stress auxquels ont participé les jeunes. Ces ateliers d'une durée de 50 minutes chacun visent à apprendre aux adolescents comment contrôler leur stress. Les résultats complets seront partagés aux intervenants, aux participants et à leurs parents, au printemps 2012.

5.8 2^e séminaire sur les troubles de comportement

Le 9 février 2012 se tenait le 2^e séminaire Troubles de comportement, organisé par le Centre d'expertise sur la délinquance et les troubles de comportement du CJM-IU. Cette journée enrichissante a réuni plus de 200 personnes provenant notamment de cinq centres jeunesse, de six CSSS, de trois universités, de la Santé publique de Montréal, de deux organismes sur les dépendances et des représentants de ressources intermédiaires et du CJM-IU.

Cette année, les thèmes suivants ont fait l'objet de ce séminaire annuel : déficiences primaires et secondaires chez les adolescents touchés par l'exposition prénatale à l'alcool, consommation excessive de substances psychoactives et présentation d'un programme prometteur pour réduire le stress chez les préadolescents hébergés en centre jeunesse. Ces journées se veulent un point de convergence des efforts auxquels le centre d'expertise se joint dans le domaine des jeunes présentant des troubles de comportement.

5.9 La Chaire d'étude CJM-IU/UQAM sur l'application des connaissances

L'entente de partenariat entre le CJM-IU et l'UQAM sur la Chaire en application des connaissances dans le domaine des jeunes et des familles en difficulté a été renouvelée pour une période de 5 ans. Cette collaboration est issue d'une volonté de réduire l'écart important entre le développement de la connaissance et son application. Rappelons que la Chaire a pour mission de stimuler la recherche et de développer en partenariat avec les établissements du réseau des stratégies qui soutiennent l'utilisation des connaissances dans la perspective d'améliorer la qualité des services. La Chaire a mis en place une communauté de pratique, à laquelle le CJM-IU contribue, qui réunit différents partenaires : des centres jeunesse, des CSSS et des CRDI dans le but de partager les bonnes pratiques et les stratégies efficaces et expérimentées au sein des organisations. Les travaux de la Chaire intéressent l'ensemble des partenaires du réseau et contribue au rayonnement du CJM-IU.

5.10 Création d'une Chaire de partenariat sur la prévention de la maltraitance

En janvier 2011, le Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire et le CJM-IU ont été sollicités par une chercheuse de l'Université Laval afin d'obtenir leur appui à une demande de subvention en vue de la création d'une Chaire sur la prévention de la maltraitance. Dans le cadre du RUIJ, les deux centres jeunesse désignés instituts universitaires ont convenu de s'associer pour faciliter le développement du projet. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fondation Lucie et André Chagnon, par le biais d'une alliance stratégique avec l'Association des centres jeunesse du Québec, ont décidé de soutenir financièrement le projet.

L'objectif consiste à se mobiliser autour de la prévention de la maltraitance envers les enfants en mettant en place une structure d'échange de connaissances récentes en matière de pratiques préventives efficaces et en accompagnant l'élaboration et la mise en œuvre de telles pratiques tout en évaluant une stratégie globale « en gradins (différents niveaux d'intervention) » pour prévenir la maltraitance.

Une convention de recherche a été rédigée avec l'Université Laval et les deux centres jeunesse et le projet a obtenu l'aval de notre conseil d'administration. En parallèle, une demande de subvention a été adressée au Conseil de recherches en sciences humaines qui pourrait se traduire par l'octroi d'une subvention de deux millions de dollars.

5.11 Le réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ) poursuit ses activités

Les deux centres jeunesse désignés instituts universitaires (CJ-IU) ont continué à travailler à la réalisation de différents projets dans le contexte du réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ). Plus particulièrement à la suite d'un mandat confié par le MSSS, le CJM-IU, en collaboration avec son partenaire du CJQ-IU, a soutenu la réalisation d'un inventaire des outils clinique jugés pertinents pour dépister ou évaluer des situations de négligence. Ce mandat d'envergure qui réunissait deux chercheurs et deux professionnels des deux établissements a aussi impliqué des experts des CSSS, des CJ ainsi que plusieurs chercheurs. Le dépôt final sera fait sous peu et contribuera certainement à soutenir tous les milieux de pratique intéressés à qualifier leur programme d'intervention en négligence.

Des travaux importants se poursuivent aussi pour élaborer une proposition de mise à jour du cadre de référence pour la pratique de réadaptation auprès de la jeunesse en difficulté, cette proposition interpelle aussi une pléiade d'acteurs de l'intervention, des maisons d'enseignement et des ordres professionnels. À cet égard, des consultations ont eu lieu tout au long de l'année.

Soulignons également la tenue d'une activité le 21 mars dernier sous le thème « la modernisation des pratiques, enseignement et formation, une nouvelle vision à construire en lien avec la loi modifiant le Code des professions (PL 21) ». Environ 100 personnes de plusieurs horizons étaient réunies pour échanger sur les enjeux visant à établir un dialogue entre acteurs concernés par les modifications apportées au cadre de la loi régissant les professions et qui introduit la notion d'actes réservés et partagés entre différentes professions présentes au sein des établissements notamment en CJ et en CSSS. L'objectif poursuivi est de créer des zones de collaboration favorisant une interface efficace pour soutenir le développement des professionnels intervenant dans le réseau social. Cet événement a été un franc succès et a mis la table à la poursuite du dialogue dans le cadre de rendez-vous à renouveler.

6. Assurer le recrutement, la fidélisation et la mobilisation du personnel

6.1 Entreprise en santé

Le CJM-IU vise à favoriser la rétention du personnel en adoptant des mesures qui répondent aux attentes de celui-ci et qui ont un impact positif sur sa santé. C'est pourquoi l'organisation s'est inscrite dans une démarche d'employeur de choix : Entreprise en santé. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue des pratiques en matière de santé et de mieux-être au niveau de l'organisation et celle-ci vise quatre sphères d'amélioration : les pratiques de gestion, l'environnement de travail, la conciliation travail-vie personnelle et les habitudes de vie.

Un comité (composé du directeur général adjoint, de la directrice de ressources humaines, des représentants des syndicats, des conseils professionnels et des cadres ainsi que d'un chargé de projet) a travaillé à l'élaboration d'un plan d'action ainsi que d'une politique relative à la prévention, la promotion et pratiques organisationnelles favorables à la santé en milieu de travail qui ont été entérinés à l'automne 2011. Rappelons que la démarche a débuté en septembre 2010, alors que près de 1 500 employés ont répondu à un sondage visant à identifier ce qui apparaissait le plus important pour maintenir et améliorer la santé du personnel.

6.2 Prix et distinctions

Mention d'honneur pour le Prix d'excellence du MSSS à la Résidence Paul-Pau

M. Alain Boisvert, adjoint à la DSSSJC, a reçu, au nom de tous les partenaires impliqués, soit l'Hôpital Louis-H. Lafontaine et l'Hôpital Rivière-des-Prairies, dans la mise en place de la Résidence Paul-Pau, une mention d'honneur des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux, dans la catégorie « Intégration des services ». Ce projet vise à faciliter la transition entre le réseau des services aux jeunes présentant des problèmes de santé mentale et celui des services réservés aux adultes.

Prix « Rayonnement » de l'ACMQ à notre bibliothèque

Mme Jeanne Bazinet, chef à la bibliothèque, a reçu, au nom de son équipe, le prix reconnaissance de l'Association des conseils multidisciplinaire du Québec (ACMQ), dans la catégorie « Rayonnement », pour la *Collection numérique des centres jeunesse du Québec*. Cette *Collection* permet de diffuser l'expertise clinique et de recherche développée dans les centres jeunesse du Québec.

Prix paternité de l'ASPQ au projet de recherche-action Relais-Pères

Mme Geneviève Turcotte, chercheure, a reçu, en compagnie de ses collaborateurs, le prix Paternité de l'Association pour la santé publique du Québec. Ce projet constitue une démarche unique et la stratégie utilisée est vraiment novatrice. Il vise à rencontrer des pères vivant en situation de vulnérabilité pour les encourager à recourir aux services offerts dans leur communauté. Ce projet a aussi été finaliste pour le prix Égalité du Secrétariat à la condition féminine.

7. Soutenir l'appropriation continue des connaissances

7.1 Un soutien à l'intervention auprès des jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale

L'an dernier, un guide de soutien à la pratique d'intervention, auprès des jeunes 12 à 18 ans ayant une problématique de santé mentale, a été adopté au sein de l'établissement. Des travaux ont suivi afin d'élaborer une formation à partir des contenus de ce guide. Après avoir fait l'objet de sessions d'expérimentation, cette formation a débuté en octobre dernier et a été offerte à plus de 130 intervenants des milieux de pratique. Il est déjà prévu 14 sessions de formation supplémentaire pour l'année 2012-2013.

Les échos, après une première année de déploiement, sont très positifs. Les intervenants soulignent la qualité des contenus abordés et le haut niveau d'utilité qu'ils auront dans la pratique au quotidien. D'autre part, le guide est en très grande demande dans divers secteurs d'intervention (scolaires, CSSS, milieux hospitaliers). Nous croyons qu'il répond bien à la réalité des difficultés vécues par les intervenants de plusieurs types de milieux de pratique qui souhaitent être mieux outillés pour aider les jeunes en difficulté d'adaptation. Une version anglaise est en voie d'être complétée.

7.2 L'appropriation du modèle psychoéducatif et des approches cliniques

L'utilisation de méthodes, de techniques et d'outils liés à des modèles, des programmes ou des approches cliniques permet aux intervenants de diversifier leur coffre à outils en matière d'évaluation et d'intervention. Leur utilisation commune et partagée soutient la cohérence et la continuité de l'intervention. Les intervenants doivent avoir du soutien pour intégrer ces contenus cliniques en conformité avec les fondements théoriques qui les sous-tendent. Ils ont besoin de comprendre de façon opérationnelle les connaissances, de développer de nouvelles compétences et d'intégrer les contenus dans leur pratique clinique.

Des personnes ont été ciblées à chaque palier de l'organisation, à l'intérieur d'une structure définie et fonctionnelle, pour soutenir les intervenants dans l'appropriation de chaque contenu clinique. Ces « gardiens du contenu » apporteront leur contribution à la définition des objectifs de l'établissement en lien avec le modèle psychoéducatif et avec les approches cliniques. Par leur collaboration à l'élaboration et au suivi des plans d'action des directions en lien avec l'appropriation, il sera possible d'évaluer le niveau d'appropriation du modèle et des approches à l'échelle de chaque équipe.

7.3 Savoir cibler et conserver les savoirs critiques

En 2007, constatant qu'avec les multiples départs à la retraite, des expertises de pointe risquaient de disparaître avec leurs détenteurs, la direction du CJM-IU s'est attaquée à la question « comment cibler et conserver les savoirs critiques? »

Un comité planification de main-d'œuvre (PMO) dédié à la *Conservation des savoirs* a été mandaté pour réfléchir à la question et pour proposer une démarche visant à assurer le transfert de ces savoirs critiques. Au terme des travaux, le comité, en partenariat avec HEC Montréal, a mis au point un parcours gagnant en cinq étapes décrit dans le Cadre de référence – conservation des savoirs critiques.

Depuis sa parution, ce cadre suscite l'intérêt tant au CJM-IU qu'à l'externe : il a fait l'objet d'une présentation au Colloque de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) en décembre 2011. Il sera présenté, en octobre 2012, aux Congrès de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) et de l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ).

8. Contribuer au développement social de Montréal

8.1 Un service du bénévolat revampé

Depuis deux ans, le service du bénévolat prend une place plus formelle au CJM-IU et fait partie intégrante de sa structure de services. Au-delà d'une image revampée, le Guide du bénévolat a été produit et diffusé dans tous les services au cours de la dernière année. Celui-ci permet aux intervenants de mieux saisir l'importance des bénévoles et de leur rôle dans l'intervention auprès des jeunes ainsi que d'inscrire l'activité bénévole au sein même du plan d'intervention. Pour les bénévoles, une première soirée reconnaissance a été organisée à leur attention ainsi que deux soirées de formation. Il s'agit d'occasions qui leur permettent de mieux se connaître et de mieux nous connaître.

Grâce aux 130 bénévoles disponibles, l'offre de service du bénévolat est de plus en plus diversifiée et vivante. Elle comprend des activités individuelles ou de groupe allant d'ateliers artistiques à l'aide aux devoirs, en passant par les activités sportives. Certains offrent même leurs talents professionnels pour améliorer et optimiser les milieux de vie de nos jeunes et leur donner le goût à l'autonomie. Ce qui est extrêmement précieux pour les jeunes et s'inscrit en continuité directe de notre intervention et nos priorités clinique. L'offre de transport joue également un rôle crucial quand l'on considère les 34 000 transports réalisés sur un peu plus de 35 000 demandes.

Le bénévolat est également une importante porte d'entrée pour notre ouverture et notre rayonnement dans la communauté.

8.2 Projet de loi C-10 : Des jeunes contrevenants témoignent et des experts du CJM-IU se positionnent

Dans la foulée de l'adoption du projet de loi C-10 (modifiant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents), de jeunes adolescents ayant commis des délits et qui sont sur la voie de la réinsertion sociale ont accepté de rencontrer les médias pour témoigner de leur parcours, en compagnie des experts du CJM-IU.

Le CJM-IU a tenu un point de presse pour l'occasion avec Michèle Goyette, directrice des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants et Clément Laporte, coordonnateur du centre d'expertise sur la délinquance et des troubles de comportements au CJM-IU, de même que des éducateurs et des spécialistes cliniques étaient aussi présents pour expliquer leur position et présenter les programmes de réadaptation et l'expertise de l'établissement en cette matière. L'événement a généré une importante couverture médiatique, tant au niveau local que provincial, contribuant à initier le débat qui s'est transporté sur la scène politique. Aussi, nos représentants ont été entendus au comité permanent sur la justice à Ottawa, lors de l'étude du projet de loi et y ont accompagné le Ministre québécois de la Justice. De plus, le CJM-IU a participé à la conférence de presse du Ministre Jean-Marc Fournier, qui lors de l'adoption du projet de loi C-10 en mars 2012, est venu réaffirmer l'importance de protéger les valeurs québécoises de réadaptation et de réinsertion sociale.

8.3 Une présence dans les médias toujours d'actualité

Au cours de la dernière année, le CJM-IU a initié ou collaboré à 542 reportages, ce qui représente près du double de l'année précédente (286). Si ces tribunes permettent au CJM-IU de faire connaître les réalités dans laquelle ses intervenants, les jeunes et les familles évoluent, il faut particulièrement souligner la tragédie de la famille Shafia. Ce drame, qui a fortement retenu l'attention des médias (72 diffusions), a été l'occasion de partager à la population les enjeux et la complexité des interventions dans les milieux ethnoculturels. Cette facette méconnue de nos interventions interpelle non seulement notre établissement, mais tous et chacun comme société.

Autre fait marquant de l'année, notre position sur le projet de loi C-10 a également suscité un intérêt médiatique avec 52 diffusions. Encore là, tel que mentionné précédemment au point 8.2, il s'agit d'une occasion où le CJM-IU a pris part au débat pour faire connaître le travail effectué avec les jeunes contrevenants.

Notons la participation très précieuse du personnel du CJM-IU, en provenance de toutes les directions, qui se font les porte-parole de l'organisation, ainsi que des jeunes, qui osent s'ouvrir et raconter leur expérience. Le nombre d'heures requises pour les intervenants afin d'effectuer des recherches pour des témoignages et pour soutenir les reportages est un investissement de temps qui peut se transposer en prise de conscience ou susciter la réflexion et ainsi contribuer au développement collectif.

Pour notre fondation, l'un des événements marquants de l'année fut une fois de plus les reportages des réseaux TVA et LCN, diffusés quelques jours avant Noël. Ces reportages ont suscité la générosité du public et plus de 30 000 \$ ont été amassés pour la fondation. Fait nouveau, le Journal de Montréal a publié également des articles ces mêmes journées, permettant de sensibiliser davantage la population.

CONSEILS OU COMITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT CRÉÉS EN VERTU DE LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

Comité d'application du code d'éthique et de déontologie

Le comité d'application du code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration s'est réuni en le 18 juin 2012.

Pour l'exercice 2011-2012, aucune situation particulière dans les déclarations des intérêts des administrateurs n'est à signaler. Aucune situation particulière mettant en cause un administrateur ou demande d'enquête n'a été portée à la connaissance du comité d'éthique du conseil.

Comité de vigilance et de la qualité des services

Le comité de vigilance et de la qualité des services s'est réuni à quatre reprises cette année, soit les 21 avril 2011, 4 juin 2011, 6 octobre 2011 et 12 janvier 2012.

Le comité fait systématiquement un suivi des activités du Bureau du commissaire aux plaintes à chacune de ses réunions. Il analyse les statistiques sur le nombre de dossiers, les objets examinés et les demandes reçues. Il prend connaissance du bilan des recommandations réalisées, non réalisées et en voie de réalisation.

En plus, le comité de vigilance s'est penché au cours de l'année sur certains dossiers, notamment :

- Révision du règlement et de la politique sur la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux
- Révision du règlement numéro 5 sur le recours à la fouille et à la saisie à l'endroit d'un usager
- Suivi des visites d'appréciation ministérielles
- Rapport annuel sur l'application des règles relatives aux mesures particulières
- Rapport annuel sur l'application du règlement sur la prestation sécuritaire de services

Comité exécutif

Le comité exécutif du conseil d'administration s'est réuni à sept reprises cette année, soit les 9 mai 2011, 6 juin 2011, 12 septembre 2011, 24 octobre 2011, 28 novembre 2011, 5 mars 2012 et 28 mars 2012.

Le comité exécutif s'est penché au cours de l'année sur certains dossiers, notamment :

- Postes vacants au sein du conseil d'administration
- Projet de loi 127 – Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux
- Démarche de renouvellement du conseil d'administration
- Constitution du nouveau conseil d'administration
- Nouveau comité de gouvernance et d'éthique
- Formation pour les nouveaux membres du conseil d'administration
- Modifications au règlement numéro 2 sur les conflits d'intérêts
- Modifications au règlement numéro 8 sur l'exclusivité de fonctions des cadres supérieurs
- Projet de loi C-10, Loi sur la sécurité des rues et des communautés
- Entente de gestion 2011-2012

Comité sur la mission universitaire

Le comité sur la mission universitaire s'est réuni à trois reprises cette année, soit les 26 mai 2011, 31 octobre 2011 et 7 mai 2012. Lors de ces rencontres, le comité s'est penché sur certains dossiers, notamment :

- Rapport annuel d'activités du Comité d'éthique à la recherche
- Politique en matière de propriété intellectuelle et de droit d'auteur
- Renouvellement de l'entente avec la Chaire en application des connaissances
- Attestations de recherche pour les chercheurs
- Politique de la recherche et la procédure

Comité des ressources humaines

À chaque rencontre, le comité des ressources humaines analyse les statistiques reliées à l'assurance-salaire ainsi qu'aux dossiers relatifs à la santé et sécurité au travail.

Le comité des ressources humaines du conseil d'administration s'est réuni cette année à deux reprises, soit les 13 avril 2011 et 15 novembre 2011. Lors de ces rencontres, le comité s'est penché sur certains dossiers, notamment :

- Politique et la procédure concernant la vérification des antécédents judiciaires
- Plan d'action en invalidité
- Politique de prévention en santé et sécurité au travail
- Portrait de la main d'œuvre
- Négociations locales
- Loi 21 modifiant le code des professions

Comité de vérification et des affaires financières et immobilières

Le comité de vérification et des affaires financières et immobilières s'est réuni cette année à six reprises, soit les 5 mai 2011, 9 juin 2011, 20 octobre 2011, 1^{er} décembre 2011, 31 janvier 2012 et 15 mars 2012.

Lors de ces rencontres, le comité s'est penché sur certains dossiers, notamment :

- Budget 2011-2012
- Appel d'offres informatique
- Renouvellement de différents baux
- Plan de conservation et de fonctionnalités immobilières (PCFI)
- Régime rétrospectif CSST
- États financiers
- Contrat d'imprimantes et de photocopieurs
- Plan de sécurité des actifs informationnels
- Vérification du processus des approvisionnements

Comité de gestion des risques/prestation sécuritaire

L'année 2011-2012 fut marquée par la consolidation des liens avec nos collaborateurs en matière de gestion des risques et l'intégration des nouvelles lignes directrices du ministère concernant l'application du règlement sur la prestation sécuritaire des services.

Au total, 952 événements ont été déclarés, soit 3% de plus que l'année précédente. De ce nombre, 912 sont des accidents (95,8%) et 40 sont des incidents (4,2%). Le pourcentage d'incidents déclarés a pratiquement doublé depuis deux ans, ce qui témoigne de l'adhésion du personnel, qui déclare les événements de manière préventive.

La continuité a été assurée par le renouvellement des membres au sein du comité de gestion des risques (CGR) et par le maintien d'un professionnel dédié au suivi rigoureux des déclarations et des divulgations produites. De plus, les suivis des recommandations 2010-2011 ont permis d'implanter des outils d'animation propres aux ressources de type familial et d'autres à l'intention du personnel occasionnel ou de nuit en réadaptation, ainsi que d'intégrer nos contenus à ceux des autres processus d'établissement (guide sur la confidentialité et protocole suicide). De plus, les exigences de conformité du registre provincial ont nécessité de resserrer plusieurs règles de saisie des formulaires.

Les rencontres du comité de gestion des risques ont permis d'analyser finement les déclarations, d'identifier des zones de risque et d'émettre des recommandations visant :

- à prévenir les blessures liées aux épisodes de désorganisation ou à la pratique de certains sports;
- un resserrement des pratiques de distribution des médicaments (examen des erreurs courantes, liens avec les partenaires pour contrôler les doses non prises);
- à évaluer la pertinence des renseignements nominatifs sur des documents en circulation incluant les courriels.

Une fois de plus, nos résultats témoignent de l'engagement manifesté au CJM-IU pour améliorer la sécurité des services offerts aux jeunes et à leur famille. Ensemble, nous visons l'excellence à l'aide de stratégies de communication, adaptées à chacun des différents milieux de service, pour investir encore davantage le volet de la prévention.

Conseil multidisciplinaire

Le comité exécutif a tenu sept réunions régulières, une réunion spéciale et deux demi-journées d'étude. Nos participations à des comités d'établissement ont été notamment sur la planification de la main-d'œuvre, le processus clinique, l'audit de qualité sur la conformité des plans d'intervention, la gestion des risques et de la qualité et Entreprise en santé.

Le thème du partenariat a inspiré nos activités professionnelles tout au long de l'année. Notre affiche, intitulée *Il faut tout un réseau pour aider un enfant*, illustre bien l'importance du travail en synergie avec nos partenaires pour venir en aide aux enfants. Nos journées professionnelles ont revêtu un caractère nouveau : une journée à l'UQAM le 2 juin et deux journées sur nos sites, soit à Dominique Savio-Mainbourg le 29 septembre et au Mont St-Antoine le 5 octobre. Cette formule a permis au personnel, travaillant en lien direct avec les enfants, de participer aux journées de façon ponctuelle.

Le comité exécutif a commencé une importante réflexion sur la façon dont il doit s'acquitter de ses responsabilités et sur la contribution attendue de ses membres pour actualiser son mandat. La détermination du rôle du conseil multidisciplinaire au sein de l'établissement, l'investissement commandé et les résultats de la consultation effectuée auprès des membres à l'hiver 2012 serviront à étayer notre plan d'action 2012-2014.

Conseil consultatif du personnel administratif et de soutien

Depuis sa création en 2001, le Conseil consultatif du personnel administratif et de soutien (CCPAS) du CJM-IU bat au rythme de la passion qui anime ses membres. C'est dans cet esprit qu'a été souligné le 10^e anniversaire du CCPAS, lors de la journée annuelle des membres, qui a eu lieu le 16 novembre 2011, en présence de quelque 230 personnes avaient, sous le thème « Avec vous depuis 10 ans ». Outre les activités régulières inhérentes à ce rassemblement, les membres ont assisté à la dynamique conférence de Carole Allain, intitulée « Communiquer pour mieux se mobiliser ». Ils ont aussi visionné un document vidéo retraçant l'histoire des principaux dossiers pilotés par le CCPAS depuis sa création avec des entrevues mettant en vedette des figures significatives du conseil.

Une des principales réalisations de l'année 2011-2012 a sans doute été la nouvelle présentation graphique du journal Le Maillon. Depuis septembre 2011, Le Maillon a de plus donné jour à deux nouvelles rubriques : les petits trucs et astuces favorisant l'amélioration de la qualité de vie au travail et la chronique mettant en lumière les bons coups d'autres collègues de travail.

En avril 2011, quatre personnes ont été élues par acclamation sur le comité exécutif du CCPAS : Camil Charland, Benoit Gagné, Mona Pelletier et Samuel Sicard. Ce dernier, qui assumait la présidence du conseil, a pris part notamment à la rencontre provinciale annuelle des CCPAS du Québec.

Les représentants du CCPAS contribuent activement aux divers comités du CJM-IU (reconnaissance établissement, comité vert, planification de la main-d'œuvre, comité consultatif au développement des ressources humaines, Entreprise en santé, gestion des risques) et font ainsi entendre les préoccupations émises par les membres.

En plus de ses rencontres régulières, le comité exécutif se maintient au fait des sujets pouvant impliquer le personnel administratif et de soutien en privilégiant des contacts réguliers avec ses agents multiplicateurs. Enfin, le CCPAS collabore à l'avancement de dossiers de l'établissement en s'impliquant dans des consultations qui peuvent l'interpeler.

Conseil des infirmières et infirmiers

Cette année le CII a travaillé plus particulièrement à élaborer, développer et échanger des outils cliniques pour la pratique en soins infirmiers au CJM-IU. Ces outils sont sous forme de feuillets qui sont remis directement aux jeunes et appuient les soins courants requis pour la prise en charge autonome et le maintien de la santé par les jeunes. Toujours dans cette optique, des modèles anatomiques ont été achetés pour faciliter l'information à donner aux jeunes.

Le CII continue de donner son avis sur la formation offerte au CJM-IU pour ses membres et maintient sa présence sur plusieurs comités de l'établissement.

La règle de soins sur les médicaments en vente libre a été révisée et la liste des produits à utiliser dans les Services santé a été ajustée.

Le travail se poursuit pour établir une banque de données de plan thérapeutique infirmier (PTI) et pour actualiser l'onglet informatique intranet et internet du CII.

Le CII continue de donner son avis sur la formation offerte au CJM-IU pour ses membres et maintient sa présence sur plusieurs comités de l'établissement.

Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Cette année fut une année de renouveau et de changements : renouveau, au point de vue de la création de nouveau comité au niveau du CMDP, et changement, dans la mise en place d'un nouveau service en soins dentaires pour les ressources intermédiaires et les ressources de type familial. La fonction de président du CMDP est assumée à tour de rôle, pour la durée d'un an, selon la volonté des membres.

Assemblées du conseil

Quatre assemblées se sont tenues pour l'année 2010-2011 dont deux rencontres avec le directeur général, la directrice des services professionnels et des affaires universitaires, ainsi que le directeur des services de réadaptation aux adolescents. Trois rencontres ont également eu lieu au cours de l'année entre le directeur des services de réadaptation aux adolescents, le Conseil des infirmières et infirmiers, le CMDP et le chef du service santé.

Comités

Étant donné le nombre restreint de membres, nous faisons tous partie de tous les comités obligatoires : comité exécutif, comité de l'examen des titres, comité de l'évaluation de l'acte médical et dentaire. Nous n'avons pas de comité de pharmacologie.

Comité exécutif

- Révision du processus de nomination et de re-nomination (document de travail);
- Révision du document *Les responsabilités relatives au fonctionnement du CMDP* (document de travail);
- Révision du protocole pour les stages en médecine dentaire.

Comité de l'examen des titres

- Vérification de la conformité des dossiers professionnels (assurance responsabilité professionnelle et permis du Collège des médecins du Québec).

Comité de l'évaluation de l'acte médical et dentaire

- Élaboration d'un protocole sur le suivi médical des jeunes hébergés qui prennent des antipsychotiques atypiques en collaboration avec le regroupement des médecins au centre jeunesse.
- Élaboration d'une étude sur la vérification de l'état vaccinal et le suivi sur les enfants hébergés au CJM-IU.
- Recommandation sur la prise en charge des jeunes hébergés présentant des problèmes d'obésité (document de travail).
- Adoption sur le contenu de la trousse d'urgence dans les services de santé des sites d'hébergement;
- Ordonnance collective sur l'initiative de la contraception hormonale en hébergement (travaux en cours);
- Correspondance avec le représentant du Collège des médecins du Québec sur la conformité de nos procédés concernant l'étude de la qualité de l'acte médical (février 2011). Correspondance écrite en cours (mars 2011);
- Révision du protocole pour l'acte dentaire (document de travail).

Autres comités

Nous assurons avec intérêt une participation aux comités suivants :

- Conseil d'administration du CJM-IU;
- Comité de révision des décisions du médecin examinateur;
- Comité de suivi concernant l'offre de services du CHU Sainte-Justine;
- Comité exécutif du regroupement des omnipraticiens en centres jeunesse (ACJQ);
- Comité sur le tabac;

- Comité de suivi sur le soutien multidisciplinaire de 2^e niveau suicide et santé mentale au CJM-IU (mandat 4.6.1);
- Comité de programme de la sous spécialité de médecine de l'adolescence du programme de pédiatrie de l'Université de Montréal;
- Comité de programme de stage pour les étudiants sous-gradués en médecine dentaire.

Activités d'enseignement

- Stagiaires en médecine de l'Université de Montréal : sites DSM, MSA, CDP et RVP;
- Résidents I à V en pédiatrie et résidents en psychiatrie du CHU Sainte-Justine dans le cadre d'un stage en pédiatrie sociale (environ quinze par année);
- Stagiaires en médecine dentaire : été 2011 de l'Université de Montréal de la faculté de médecine dentaire;
- Résidents médecine familiale : sites DSM, MSA, CDP, RVP.

Activités avec les partenaires

- ACJQ : organisation d'une journée de formation pour le regroupement des médecins omnipraticiens en centres jeunesse (27 avril 2011).
- MSSS : rencontre avec le représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux pour évaluation des besoins pour le service dentaire. Un plan quinquennal est en élaboration.

Activités avec la fondation

Les problèmes de malocclusion dentaire sont très fréquents chez les jeunes du CJM-IU. Afin de remédier partiellement aux besoins orthodontiques de certains, quelques dentistes, orthodontistes et spécialistes en chirurgie maxillo-faciale, offrent gratuitement de leur temps pour prodiguer des traitements qui autrement seraient inaccessibles pour ces jeunes. Les enfants et adolescents qui en bénéficieront seront choisis suite à un processus de sélection rigoureux par les dentistes du centre jeunesse.

Cette généreuse initiative a été rendue possible grâce à l'implication de Madame Francine Corbeil, directrice générale de la Fondation du CJM-IU, ainsi qu'à la collaboration de la DSRA et des dentistes. Nous souhaitons développer davantage ce service destiné aux jeunes présentant des malocclusions majeures et espérons la pérennité de ce projet afin que plusieurs voient leur santé buccodentaire grandement améliorée.

Activités de recherche

Comité de recherche : projet multicentrique sur la santé physique des adolescents hébergés en centres jeunesse;
 Comité de recherche : projet de recherche dentaire sur la dyskinésie tardive chez les personnes prenant des antipsychotiques, avec des partenaires externes.

Comité des usagers

Les membres du comité des usagers sont pour la plupart des jeunes provenant des comités de résidents et aussi des parents ayant reçu ou recevant des services du CJM-IU. Ils partagent un but commun, l'amélioration de la qualité des services et le respect des droits des usagers. La tendance observée depuis quelques années s'est poursuivie et les jeunes sont largement majoritaires au sein du comité des usagers. Il faudra mettre en place un mécanisme de recrutement annuel, comme auprès des jeunes, si nous désirons maintenir la présence de parents sur cette instance de consultation pour le CJM-IU.

Comme à son habitude, le comité des usagers demeure très actif quand il s'agit d'informer les usagers. Il a procédé à la révision et impression de son *Guide d'information sur l'hébergement à l'intention des parents*. Il a aussi mis à jour son guide *Les relations parents-intervenants*, qui sera disponible sous peu. Avec l'équipe Pro-Bono, nous avons finalisé une deuxième série de fiches d'information traitant de la « fouille et saisie » ainsi que de « l'isolement et la contention ». Nous avons débuté la promotion de ses fiches auprès des régies de l'hébergement. Nous souhaitons que tous les résidents soient informés de leurs droits dans ces circonstances exceptionnelles et le faire en collaboration avec les intervenants en hébergement. Notre travail avec l'équipe Pro-Bono se poursuit pour la conception d'une troisième série de fiches d'information à laquelle collabore le bureau d'accès à l'information et archives.

Le dialogue avec l'organisation demeure aussi une priorité. En effet, le comité des usagers a été consulté ou informé sur les sujets suivants : l'audit de conformité sur les plans d'intervention, le panier de service offert en contrepartie de la contribution parentale, les résultats du sondage de satisfaction de la clientèle ainsi que la politique alimentaire. De notre côté, nous avons sondé le point de vue des jeunes sur les produits d'hygiène offerts et sur leur utilisation des médias sociaux.

Les comités de résidents ont été fort actifs cette année. En collaboration avec le bureau des communications, nous avons débuté l'année par la production d'une vidéo visant la promotion du mandat des comités de résidents auprès des jeunes et sollicitant leur implication. Puisque ces comités sont des endroits où les jeunes expriment leurs opinions sur la qualité des services, nous recevons beaucoup de questionnements de leur part. Ceci nous alimente dans l'élaboration des ordres du jour de nos rencontres. De plus, leurs questions sont soumises au service concerné et un responsable est invité à venir rencontrer les jeunes. Les sujets sont très diversifiés. Il peut s'agir du choix des couleurs pour leur chambre, de l'application des règlements, de l'équipement sportif désuet, des règles lors des visites, des heures de coucher, des portions offertes ou encore de l'alternative à l'assiette principale.

Les jeunes se sont aussi impliqués dans la mise en place de certaines politiques, dont la politique alimentaire par la promotion du petit pain brun à la cafétéria. Ils ont aussi présenté au groupe de travail sur les médias sociaux, un projet de règles permettant l'accessibilité aux médias sociaux pour certains jeunes placés en hébergement. Nous suivons aussi de près le développement d'un volet québécois de *Youth in care*, organisme pancanadien, qui milite pour l'amélioration des services et la défense des jeunes placés en hébergement.

Fort de l'expérience acquise depuis plusieurs années en animation auprès des comités de résidents, nous avons débuté en collaboration avec les représentants d'unité, une révision des règles de fonctionnement afin de mieux assurer le développement de ce mécanisme d'évaluation de la qualité des services offerts aux résidents.

Devant l'appréciation démontrée envers notre formule des méritas Usagers d'Or, nous avons décidé de l'améliorer avant de la reconduire pour l'année 2011-2012. En terminant, nous ne pouvons pas passer sous silence le décès de notre récipiendaire Usager d'Or, Personnalité jeunesse, de l'an dernier. En effet, le départ subit de Jessy a laissé un grand vide au sein du comité.

Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services

La promotion continue du rôle du Bureau du commissaire local dans l'examen des plaintes et dans l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers.

L'année 2011-2012 a été pour notre bureau une année permettant la poursuite des démarches entreprises l'année dernière afin de mieux faire connaître le régime de traitements des plaintes au sein de l'établissement. Ainsi, nous avons terminé durant l'année notre tournée de l'ensemble des équipes d'intervenants du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. Nous avons tout d'abord rencontré l'ensemble des équipes rattachées à la direction de la protection de la jeunesse, ainsi que celles rattachées aux deux directions territoriales du Sud-Est et du Nord-Ouest. Par la suite, nous avons rencontré les équipes des secteurs et des services spécialisés de la Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants. Enfin, une présentation a eu lieu auprès des équipes de la direction des services en milieu de vie substitut. Nous avons pu ainsi présenter notre rôle dans l'examen des plaintes et comment s'inscrivent nos actions dans l'amélioration des services rendus aux usagers et leurs familles.

Au plan de l'amélioration de l'accessibilité à nos services pour les usagers, nous avons poursuivi la mise en place de boîtes aux lettres installées sur tous les sites d'hébergement. Ces boîtes aux lettres spécifiques assurent la confidentialité dans la transmission de plaintes écrites des usagers ou de leurs parents.

Au plan promotionnel, la révision des outils existants et le développement de nouveaux nous permettront de maintenir la transmission d'informations relatives à nos services auprès des usagers et leurs parents.

Bilan annuel

Cette année, 444 dossiers ont été ouverts à notre bureau, ce qui représente une hausse de 43 dossiers en regard de l'année dernière. Les dossiers ouverts se répartissent de la façon suivante : 207 dossiers plaintes, 51 dossiers d'intervention du commissaire dont 6 de sa propre initiative, 147 dossiers d'assistance et 39 dossiers de consultation. Neuf situations, quant à elles, ont été transférées pour enquête aux directions concernées, et ce, pour des motifs de conduites inacceptables. L'examen des dossiers a entraîné, pour cette année, la mise en place de 92 mesures correctives. De ce nombre, cinq ont été adressés à l'établissement, 11 à des équipes de travail et 76 au personnel sur une base individuelle. Ces mesures visaient l'amélioration de la qualité des services et le respect des droits des usagers.

Enfin, 13 dossiers furent transférés en second recours au bureau du protecteur du citoyen. Cette instance a confirmé les conclusions rendues suite à nos examens dans 12 dossiers et un dossier demeure en attente des conclusions de leur part. Le bilan annuel du bureau du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services a permis d'identifier deux recommandations que nous avons adressées à l'établissement et qui figurent dans notre rapport annuel déposé au conseil d'administration et qui se retrouve pour consultation sur le site Internet du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.

LES RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉTABLISSEMENT

	2011-2012	2010-2011
Les cadres (en date du 31 mars)		
Temps complet ¹	186	186
Temps partiel ¹		
Nombre de personnes	1	1
Équivalents temps complet ²	1	1
Nombre de cadres en stabilité d'emploi	-	-
Les employés réguliers (en date du 31 mars)		
Temps complet ³	1 575	1 548
Temps partiel ³		
Nombre de personnes	369	368
Équivalents temps complet ²	161	153
Nombre d'employés en sécurité d'emploi	-	-
Les occasionnels		
Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	1 466 970	1 332 523
Équivalents temps complet ⁴	766	696

¹ Excluant les personnes en stabilité d'emploi

² L'équivalence temps complet se calcule de la façon suivante pour les cadres et les employés réguliers : Nombre d'heures de travail selon le contrat de travail divisé par Nombre d'heures de travail d'un employé à temps complet du même corps d'emploi

³ Excluant les personnes en sécurité d'emploi

⁴ L'équivalence temps complet se calcule de la façon suivante pour les occasionnels : Nombre d'heures rémunérées divisé par 1826 heures

ÉTATS FINANCIERS ET ANALYSE DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

Fonds d'exploitation – État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2012

	Ligne	Activités principales	Activités accessoires	Total 2011-2012	Total 2010-2011
		\$	\$	\$	\$
REVENUS					
Subventions Agence et MSSS	01	216 334 754	98 416	216 433 170	208 305 823
Subventions Gouvernement du Canada	02		1 530 138	1 530 138	1 567 912
Contributions des usagers	03	9 046 575		9 046 575	9 092 748
Ventes de services et recouvrements	04	4 948 123		4 948 123	4 698 810
Donations	05	436 391		436 391	265 086
Revenus de placement	06	207 265		207 265	227 374
Revenus de type commercial	07		183 118	183 118	178 252
Gain sur disposition	08				
Autres revenus	09	118 610	594 784	713 394	294 842
TOTAL	10	231 091 718	2 406 456	233 498 174	224 630 847
CHARGES					
Salaires, avantages sociaux, charges sociales	11	163 092 827	769 695	163 862 522	158 685 651
Médicaments	12	283 943		283 943	260 548
Produits sanguins	13				
Fournitures médicales et chirurgicales	14	81 876		81 876	57 758
Denrées alimentaires	15	2 316 279		2 316 279	2 171 459
Rétributions versées aux ress. non institutionnelles	16	28 264 081		28 264 081	32 612 801
Frais financiers	17				
Entretien et réparations	18	2 515 296		2 515 296	4 555 574
Créances douteuses	19				
Autres charges	20	28 155 150	1 636 761	29 791 911	22 595 416
TOTAL	21	224 709 452	2 406 456	227 115 908	220 939 207
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	22	6 382 266	0	6 382 266	3 691 640

Source : page 358 du rapport AS-471

Tous les fonds – État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2012

	Ligne	Exploitation (r. de p 358, C3)	Immobilisation	Total 2011-2012	Total 2010-2011
		\$	\$	\$	\$
REVENUS					
Subventions Agence et MSSS	01	216 433 170	(989 003)	215 444 167	210 147 133
Subventions Gouvernement du Canada	02	1 530 138		1 530 138	1 567 912
Contributions des usagers	03	9 046 575		9 046 575	9 092 748
Ventes de services et recouvrements	04	4 948 123		4 948 123	4 698 810
Donations	05	436 391	9 164	445 555	315 558
Revenus de placement	06	207 265	11 560	218 825	236 900
Revenus de type commercial	07	183 118		183 118	178 252
Gain sur disposition	08				8 600
Autres revenus	09	713 394	114 447	827 841	315 863
TOTAL	10	233 498 174	(853 832)	232 644 342	226 561 776
CHARGES					
Salaires, avantages sociaux, charges sociales	11	163 862 522		163 862 522	158 685 651
Médicaments	12	283 943		283 943	260 548
Produits sanguins	13				
Fournitures médicales et chirurgicales	14	81 876		81 876	57 758
Denrées alimentaires	15	2 316 279		2 316 279	2 171 459
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles	16	28 264 081		28 264 081	
Frais financiers	17		1 322 945	1 322 945	1 396 441
Entretien et réparations y compris les dépenses non capitalisables relatives aux immobilisations	18	2 515 296		2 515 296	4 555 574
Créances douteuses	19				
Amortissement des immobilisations	20		4 142 199	4 142 199	4 165 150
Perte sur disposition d'immobilisations	21				
Autres charges	22	29 791 911	44 876	29 836 787	55 256 657
TOTAL	23	227 115 908	5 510 020	232 625 928	226 549 238
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	24	6 382 266	(6 363 852)	18 414	12 538

Source : page 200 du rapport AS-471

Tous les fonds – État de la situation financière

Exercice terminé le 31 mars 2012

	Ligne	Fonds Exploitation	Fonds Immobilisations	Total 2011-2012	Total 2010-2011
		\$	\$	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse (découvert de banque)	01	10 818 532		10 818 532	18 100 664
Placements temporaires	02				
Débiteurs - Agence & MSSS	03	1 493 568	484 346	1 977 914	589 998
Autres débiteurs	04	4 217 327		4 217 327	2 667 212
Créances interfonds (dettes interfonds)	05	3 215 937	(3 215 937)	0	
Subvention à recevoir (perçue d'avance) - réforme comptable	06	16 964 366	(10 224 775)	6 739 591	11 290 625
Placements à long terme	07				
Frais reportés liés aux dettes	08				
Autres éléments	09	1 174 057	367	1 174 424	1 146 895
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	10	37 883 787	(12 955 999)	24 927 788	33 795 394
PASSIFS					
Emprunts temporaires	11				
Créditeurs - Agence et MSSS	12				
Autres créditeurs et autres charges à payer	13	34 512 023		34 512 023	34 450 277
Avances de fonds en provenance de l'agence - enveloppes décentralisées	14		1 305 112	1 305 112	1 110 761
Intérêts courus à payer	15		412 501	412 501	485 995
Revenus reportés	16	2 617 464	41 390	2 658 854	2 208 546
Dettes à long terme	17		30 072 154	30 072 154	30 945 794
Passifs environnementaux	18				
Autres éléments	19	460 021		460 021	569 388
TOTAL DES PASSIFS	20	37 589 508	31 831 157	69 420 665	69 770 761
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	21	294 279	(44 787 156)	(44 492 877)	(35 975 367)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations	22		48 205 826	48 205 826	39 691 818
Stocks de fournitures	23	131 979		131 979	138 746
Frais payés d'avance	24	334 761		334 761	306 078
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	25	466 740	48 205 826	48 672 566	40 136 642
CAPITAL-ACTIONS ET SURPLUS D'APPORT.	26				
SURPLUS (DÉFICITS) CULMULÉS	27	761 019	3 418 670	4 179 689	4 161 275

Source : page 204 du rapport AS-471

LES DONNÉES STATISTIQUES ANNUELLES¹

Tableau 1 - Enfants et jeunes ayant reçu des services en vertu des différentes lois				
	2010-2011 ²	2011-2012	Écart entre 2011 et 2012	
Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)	11 651	12 055	404	3%
Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) ³	450	442	-57	-4%
Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)	1 930	1 948	18	1%
Total⁴	14 956	15 321	365	2%

Le total correspond au cumulatif des jeunes ayant fait l'objet d'une intervention du CJM-IU. Lorsqu'un usager quitte l'établissement et revient dans la même année et sous la même loi, il est compté une seule fois. S'il revient sous une autre loi, il est compté deux fois (une fois sous les deux lois).

Tableau 2 - Évolution du nombre de signalements reçus et retenus				
	2010-2011	2011-2012	Écart entre 2011 et 2012	
Signalements reçus	9 468	9 584	116	1%
Signalements retenus	4 234	4 283	49	1%
Taux de rétention	45%	45%		0%
Taux de « judiciarisation » à l'orientation	41%	44%		3%
Prises en charge débutées en cours d'année	1 096	1 094	-2	0%

En 2011-2012, il y a eu une légère hausse des signalements retenus (1%) comparativement à 2010-2011. L'an dernier, nous avons enregistré une hausse de 15% des signalements retenus. La plus forte hausse des signalements retenus (9%) est chez les 6 à 11 ans, la hausse étant de 1% chez les 0 à 5 ans. On observe une diminution de 6% des signalements retenus chez les 12 à 17 ans. Le taux de rétention est resté relativement stable à 45%. Le taux de judiciarisation est à 44%, le plus élevé depuis les trois dernières années.

¹ Source : Rapport AS-480

² Les données fournies pour l'année 2010-2011 correspondent aux critères utilisés pour l'exercice 2011-2012 à des fins de comparaisons uniquement.

³ Nombre d'usagers, sur un total de 1174, ayant fait l'objet d'une intervention en vertu d'un placement en réadaptation avec mesure LSSSS, d'une IMV (suivi enfant placé sous LSSSS et programme locaux) ou d'un placement en vue de l'adoption. Les autres usagers ayant reçu des services LSSSS sont répartis dans les tableaux 4 et 6 qui traitent respectivement des adoptions ainsi que des services d'expertise psychosociale et des services de médiation).

⁴ Le total correspond au cumulatif des jeunes ayant fait l'objet d'une intervention du CJM-IU. Lorsqu'un usager quitte l'établissement et revient dans la même année et sous la même loi, il est compté une seule fois. S'il revient sous une autre loi, il est compté deux fois (une fois sous les deux lois).

Tableau 3a - Signalements retenus selon les problématiques						
	2010-2011		2011-2012		Écart entre 2011 et 2012	
Négligence	787	19%	810	19%	23	3%
Risque sérieux de négligence	483	11%	401	9%	-82	-17%
Abus physique	1 102	26%	1 209	28%	107	10%
Risque sérieux d'abus physique	247	6%	238	6%	-9	-4%
Mauvais traitements psychologiques	615	15%	695	16%	80	13%
Troubles de comportement	505	12%	423	10%	-82	-16%
Abus sexuel	292	7%	285	7%	-7	-2%
Risque sérieux d'abus sexuel	175	4%	208	5%	33	19%
Abandon	28	1%	14	0%	-14	-50%
Total des signalements retenus	4 234	100%	4 283	100%	49	1%

L'ordre d'importance des problématiques retenues à l'étape du signalement est inchangé par rapport à l'an dernier mais le poids relatif des problématiques a subi quelques variations. Ainsi, l'abus physique, incluant le risque d'abus physique, est la problématique la plus souvent invoquée (34%), en hausse de 2% par rapport à l'an dernier. La négligence et le risque sérieux de négligence comptent pour 28% des signalements retenus, en baisse de 2%. Les mauvais traitements psychologiques constituent la troisième problématique avec 16% des signalements retenus, en hausse 1%. En nombre absolu, c'est dans la problématique d'abus physique qu'on observe la plus forte hausse (+107), alors que les diminutions les plus fortes diminutions se situent en risque de négligence (-82) et en trouble de comportements (-82).

Tableau 3b - Signalements retenus selon l'âge et les problématiques en 2011-2012				
	0 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 17 ans	Total
Négligence	298	331	181	810
Risque sérieux de négligence	268	92	41	401
Abus physique	265	610	334	1 209
Risque sérieux d'abus physique	145	53	40	238
Mauvais traitements psychologiques	336	218	141	695
Troubles de comportement	2	25	396	423
Abus sexuel	65	91	129	285
Risque sérieux d'abus sexuel	72	84	52	208
Abandon	8	2	4	14
Total des signalements retenus	1 459	1 506	1 318	4 283

Chez les 0 à 5 ans, les principales problématiques retenues à l'étape du signalement sont dans l'ordre la négligence et le risque sérieux de négligence (39%), l'abus physique et le risque d'abus physique (28%) et les mauvais traitements psychologiques (23%). Chez les 6 à 11 ans, l'abus physiques et le risque d'abus physique représentent 45% des signalements retenus, cette proportion étant de 25% pour les signalements de négligence et de risque sérieux de négligence, et de 15% pour les mauvais traitements psychologiques. Comme l'an dernier, la problématique d'abus physique est prédominante chez les 6 à 11 ans.

Cette année, 50 % des signalements retenus en abus physique sont chez les 6 à 11 ans. La problématique des troubles de comportement se retrouve toujours en majorité chez les 12 à 17 ans (94%), même si l'on observe une diminution de 15% des signalements retenus pour cette problématique dans ce groupe d'âge.

Tableau 4 - Les adoptions						
	2010-2011		2011-2012		Écart 2011-2012 et 2010-2011	
Adoptions québécoises	57	46%	73	65%	16	28%
Adoptions internationales	66	54%	40	35%	-26	-39%
Total	123	100%	113	100%	-10	-8%

Il y a une augmentation des adoptions québécoises qu'on explique en partie par une hausse des déclarations judiciaires d'adoptabilité. L'adoption internationale est en recul puisqu'il y a moins d'enfants qui sont confiés à l'extérieur de leur pays, comme en fait foi l'attente plus longue des postulants qui a été bien documentée par les médias. Notre rôle dans le contexte des adoptions internationales consiste à procéder à l'évaluation des postulants lorsqu'il s'agit d'une adoption dans un pays signataire de la convention de La Haye.

Tableau 5 - Les jeunes contrevenants						
	2010-2011		2011-2012		Écart entre 2011 et 2012	
Jeunes ayant reçu des services	1 881		1 948		67	4%
Nombre d'évaluations-orientations	617		612		-5	-1%
Nombre de jeunes	565		571		6	1%
Sanctions extrajudiciaires	639		633		-6	-1%
Nombre de jeunes	568		562		-6	-1%
Rapports prédécisionnels complétés	174		214		40	23%
Peines de probation avec suivi	798		816		18	2%
Placements et surveillances en milieu ouvert	207		182		-25	-12%
Placements et surveillances en milieu fermé	237		245		8	3%
Autres peines ordonnées	1 155		1 084		-71	-6%
Nombre de décisions du Tribunal (excluant les probations sans suivi)	2 397		2 327		-70	-3%
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une décision ou d'une demande du Tribunal	987		942		-45	-5%

Après plusieurs années où la clientèle baissait sensiblement, nous avons vu une remontée importante du nombre de rapports pré-décisionnels ordonnés par la Cour. Cette hausse témoigne d'une volonté des partenaires judiciaires de prendre des décisions fondées sur les caractéristiques individuelles des contrevenants, ce qui est au cœur du modèle québécois d'intervention en délinquance.

Cette hausse est en partie attribuable aux efforts importants de sensibilisation faits auprès des partenaires, efforts que nous poursuivrons. En ce qui concerne la baisse de placements et surveillances en milieu ouvert, elle traduit un déséquilibre important dans l'utilisation annuelle de cette mesure. En effet, nous avons passé plus de quatre mois en situation de surnombre, alors que ce fut le contraire pour la période estivale. Nous analyserons la situation de plus près pour approfondir ce phénomène.

Tableau 6 - Les autres services				
	2010-2011	2011-2012	Écart entre 2011 et 2012	
Nombre de personnes ayant fait l'objet de recherches d'antécédents et de retrouvailles	491	482	-9	-2%
Nombre de familles ayant reçu des services d'expertise psychosociale	148	134	-14	-9%
Nombre d'adultes ayant reçu des services de médiation	478	485	7	1%

La diminution graduelle des demandes de services de recherches en antécédents et retrouvailles se poursuit pour une troisième année consécutive. Le nombre d'adultes ayant reçu des services de médiation a augmenté légèrement alors qu'il était en diminution au cours des trois dernières années.

Tableau 7 - Portrait des jeunes recevant des services au 31 mars							
		Au 31 mars 2011		Au 31 mars 2012		Écart entre 2011 et 2012	
Nombre de jeunes recevant des services		5 974		6 086		112	2%
Selon le cadre légal	Loi sur la protection de la jeunesse	4 853	81%	4 900	81%	47	1%
	Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	859	14%	957	16%	98	11%
	Loi sur les services de santé et les services sociaux	262	4%	229	4%	-33	-13%
Selon le milieu de vie	Jeunes vivant dans leur famille	3 889	65%	3 948	65%	59	2%
	Jeunes hébergés (voir détails)	2 085	35%	2 138	35%	53	3%
Selon le type de ressource	Famille d'accueil	1 200	20%	1 264	21%	64	5%
	Ressource intermédiaire	164	3%	147	2%	-17	-10%
	Unité de réadaptation	455	8%	462	8%	7	2%
	Foyer de groupe	148	2%	148	2%	0	0%
	Ressource spécialisée	29	0%	28	0%	-1	-3%
	Ressource hors de Montréal	89	1%	89	1%	0	0%

Tableau 8 - Les ressources : nombre de places au 31 mars

		Au 31 mars 2011		Au 31 mars 2012		Écart entre 2011 et 2012	
Familles d'accueil	Nombre	703	89%	638	88%	-65	-9%
	Places offertes	1 396	61%	1 318	59%	-78	-6%
Ressources intermédiaires - maisons d'accueil	Nombre	14	2%	15	2%	1	7%
	Places offertes	16	1%	18	1%	2	13%
Ressources intermédiaires - autres	Nombre	20	3%	18	2%	-2	-10%
	Places offertes	185	8%	168	8%	-17	-9%
Unités de réadaptation	Nombre	45	6%	46	6%	1	2%
	Places offertes	513	22%	532	24%	19	4%
Foyers de groupe	Nombre	23	3%	23	3%	0	0%
	Places offertes	189	9%	189	9%	0	0%
Total	Places offertes	2 299	100%	2 225	100%	-74	-3%

Tableau 9 : Attente en protection de la jeunesse

	Au 31 mars 2011		Au 31 mars 2012		Écart entre 2011 et 2012
Évaluations en attente...					
Entre 0 et 29 jours	131	77%	105	76%	-26
30 jours et plus	39	23%	34	24%	-5
Total	170	100%	139	100%	-31
Application des mesures					
Placés	0	0%	3	75%	3
En milieu naturel	2	100%	1	25%	-1
Total	2	100%	4	100%	2

On observe une diminution de 18% de l'attente au 31 mars 2012. Les situations d'urgence font toujours l'objet d'un suivi dans les délais prescrits. Comme l'an dernier, la forte concentration de la hausse des signalements au cours des 6 dernières périodes de l'année explique ce portrait de l'attente au 31 mars.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

Le code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'établissement a pour objectif de garantir une gestion intègre, saine et prudente des fonds publics. Énumérant les obligations et les devoirs des administrateurs, il a été adopté le 14 décembre 1999 et amendé le 5 mai 2003.

Pour l'exercice 2011-2012, aucune situation particulière dans les déclarations des intérêts des administrateurs n'est à signaler. Aucune situation particulière mettant en cause un administrateur ni aucune demande d'enquête n'ont été portées à la connaissance du comité d'éthique et de déontologie du conseil.

Devoirs et obligations de l'administrateur

Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur agit dans l'intérêt de l'établissement et de la population et veille :

- à ce que l'intérêt de l'enfant ou de l'adolescent et, lorsqu'il y a lieu, celui de la société, constitue la valeur centrale autour de laquelle les services doivent être organisés;
- à ce que les parents soient considérés comme les premiers responsables de leur enfant ou de leur adolescent et à ce que la famille immédiate ou élargie soit généralement considérée comme le premier lieu privilégié d'apprentissage et de socialisation;
- au respect et à la reconnaissance des droits et libertés des usagers;
- à ce que la philosophie de gestion de l'établissement soit toujours axée sur le respect de sa mission et sur la recherche continue d'une plus grande qualité des services offerts aux usagers;
- à ce que l'établissement ait une visibilité au sein de la communauté et que celui-ci joue un rôle important d'agent de changement.

L'administrateur agit avec réserve, prudence, diligence et compétence et :

- se rend disponible pour remplir ses fonctions et prend une part active aux décisions du conseil d'administration;
- se prononce sur les propositions en exerçant son droit de vote de la manière la plus objective possible et ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote ou à quelque décision que ce soit;
- fait preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions;
- fait preuve de prudence et de retenue à l'égard des informations confidentielles dont la communication ou l'utilisation pourrait nuire aux intérêts de l'établissement, constituer une atteinte à la vie privée des gens ou conférer, à une personne physique ou morale, un avantage indu;
- garde confidentiels les faits ou renseignements dont il prend connaissance et qui exigent, suivant la loi ou la décision du conseil d'administration, le respect de la confidentialité;
- respecte les règles de politesse et de courtoisie dans ses relations avec les membres du conseil d'administration, avec le public et évite toute forme de discrimination ou de harcèlement prohibés par la loi;
- adopte une conduite ou une attitude empreinte à la fois de réserve, de prudence et de retenue dans la manifestation publique de ses opinions.

L'administrateur agit avec honnêteté et loyauté et :

- agit de bonne foi au mieux des intérêts de l'établissement et de la population desservie sans tenir compte des intérêts d'aucune autre personne, groupe ou entité;
- lutte contre toute forme d'abus de pouvoir tels les conflits d'intérêts, la violation des règles, l'inefficacité de la gestion, le gaspillage, la divulgation de renseignements confidentiels, la distribution de faveurs, le camouflage de ses erreurs ou la tromperie de la population;

- évite les conflits de devoirs ou d'intérêts;
- utilise les biens, les ressources ou les services de l'établissement selon les modalités d'utilisation reconnues et applicables à tous et ne peut confondre les biens de l'établissement avec les siens;
- se comporte de façon à ne pas tirer d'avantages indus, en son nom personnel ou pour le compte d'autrui, de ses fonctions d'administrateur;
- ne peut accepter ni solliciter aucun avantage ou bénéfice, directement ou indirectement, d'une personne ou entreprise faisant affaire avec l'établissement, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens;
- ne reçoit de l'établissement aucun traitement ou autres avantages pécuniaires à l'exception du remboursement de ses dépenses faites dans l'exercice de ses fonctions aux conditions et dans la mesure déterminée par le gouvernement;
- révèle tout renseignement ou fait aux autres membres du conseil d'administration lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir un impact significatif sur la décision à prendre;
- est loyal et intègre envers les autres administrateurs et en aucun temps ne surprend la bonne foi ou se rend coupable envers eux d'un abus de confiance et de procédés déloyaux;
- s'abstient de manœuvrer pour favoriser des amis ou des proches notamment dans le processus d'embauche du personnel ou d'agir comme intermédiaire, même à titre gratuit, entre un organisme à but lucratif et l'établissement.

Déclaration de conflit d'intérêts

Sous peine de déchéance de sa charge, l'administrateur autre que le directeur général :

- dénonce par écrit son intérêt au conseil d'administration lorsqu'il a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel ou celui d'un de ses proches et celui du conseil d'administration ou de l'un des établissements qu'il administre;
- s'abstient de siéger et de participer à toute délibération ou décision lorsqu'une question portant sur l'entreprise dans laquelle il ou un de ses proches a cet intérêt est débattue.

Après la fin de son mandat

L'administrateur doit agir avec prudence, discrétion, honnêteté et loyauté et doit :

- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus, en son nom personnel ou pour le compte d'autrui, de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- éviter, dans l'année suivant la fin de son mandat, d'agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui, relativement à une procédure, à une négociation, à l'octroi d'un contrat ou à une autre opération à laquelle l'établissement, pour lequel il a agi, est une partie;
- s'abstenir, dans l'année suivant la fin de son mandat, de solliciter un emploi auprès de l'établissement, sauf s'il est déjà à l'emploi de l'établissement ou sur autorisation expresse du conseil d'administration pour des motifs sérieux;
- ne faire usage, en aucun temps, de l'information à caractère confidentiel qu'il a obtenue dans l'exécution ou à l'occasion de ses fonctions d'administrateur;
- éviter de ternir, par des propos immodérés, la réputation de l'établissement et de toutes les personnes qui y œuvrent.

Mécanismes d'application du code

Introduction d'une demande d'examen : Toute allégation d'inconduite ou de manquement à la loi ou au présent code visant un administrateur doit être transmise au président du Comité d'éthique et de déontologie ou, s'il s'agit de ce dernier, à tout autre membre du comité. La personne à qui cette allégation est transmise en saisit le comité qui doit alors se réunir, au plus tard, dans les 30 jours suivants. Le comité peut également examiner, à sa propre initiative, toute situation de comportement irrégulier d'un administrateur.

Examen sommaire : Lorsqu'une allégation lui est transmise en vertu de l'article qui précède, le président du comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute allégation qu'il juge frivole, vexatoire ou faite de mauvaise foi. Il informe alors le plaignant de sa décision.

Information de l'administrateur concerné : Le comité doit informer diligemment l'administrateur visé des faits et des éléments de preuve reliés au(x) manquement(s) reproché(s) en lui indiquant la(les) disposition(s) concernée(s) de la loi ou du code. À sa demande et à l'intérieur d'un délai raisonnable, l'administrateur a le droit d'être entendu, de faire témoigner toute personne de son choix et de déposer tout document qu'il juge pertinent.

Tenue de l'enquête : Le comité décide des moyens nécessaires pour mener toute enquête relevant de sa compétence. L'enquête doit, en plus de garantir un traitement juste et équitable, être conduite de manière confidentielle et protéger, dans la mesure du possible, l'anonymat de la personne à l'origine de l'allégation. Le président du comité dispose, en cas d'égalité des voix lors de la prise de la décision relative à l'allégation, d'une voix prépondérante.

Transmission du rapport au conseil d'administration : Lorsque le comité en vient à la conclusion que l'administrateur a enfreint la loi ou le présent code ou qu'il a fait preuve d'une inconduite de nature similaire, il transmet au conseil d'administration un rapport contenant un sommaire de l'enquête et une recommandation de sanction. Ce rapport est confidentiel et est transmis sur demande à la personne visée par ce document.

Décision : Le conseil d'administration se réunit à huis clos pour décider de la sanction à imposer à l'administrateur visé. Ce dernier ne peut participer aux délibérations ou à la décision mais il peut, à sa demande, se faire entendre avant que la décision ne soit prise.

Sanctions : Selon la nature et la gravité du manquement ou de l'inconduite, les sanctions qui peuvent être prises sont le rappel à l'ordre, la réprimande, la suspension, la destitution d'un officier ou le recours en déchéance de charge d'un administrateur. L'administrateur visé est informé, par écrit, de la sanction qui lui est imposée.

Rapport annuel de gestion 2011-2012



cjm-iu.qc.ca